



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU MARDI, 19 FÉVRIER 2019 19H00 – SION**

| | |
|---|----|
| I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 17 décembre 2018. | 2 |
| II- Développement et vote de la motion "Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie". | 3 |
| III- Développement et vote du postulat "Création d'un musée d'archéologie sur la commune de Sion". | 7 |
| IV- Développement et vote de la motion "En vue de l'établissement d'un règlement des parcs et jardins de la commune de Sion". | 11 |
| V- Développement et vote du postulat "Pour une égalité des chances en matière d'informatique dans les classes primaires et secondaires sédunoises". | 15 |
| VI- Présentation de la liaison "Plaine-Montagne". | 19 |
| VII- Présentation du pôle musique. | 31 |
| VIII- Plan directeur communal. | 35 |
| IX- Crédits supplémentaires : rapport de la commission de gestion. | 40 |
| X- Divers | 41 |



Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Monsieur le président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Messieurs les chefs de service, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs du public, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, j'ai l'honneur d'ouvrir cette séance ordinaire du Conseil général de la ville de Sion. Conformément au règlement, cette séance a été valablement convoquée en date du 29 janvier dernier et peut délibérer, compte tenu du nombre de membres présents. Je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue et une excellente soirée de travail. Je dois excuser les absences du conseiller municipal Monsieur Florian Chappot, les conseillères et conseillers généraux Madame Ruth Bornet, Madame Johanne Guex, Monsieur Pierre Schüpbach, et annoncé avec du retard, Messieurs les conseillers municipaux, Christophe Clivaz et Raphaël Marclay.

Avant de commencer nos délibérations, nous allons accueillir Monsieur Christian Pitteloud, élu conseiller général pour le groupe PDC en séance du Conseil municipal du 20 décembre 2018, conformément à l'article 168 de la loi sur les droits politiques. Il remplace Madame Régine Fauchère, démissionnaire. Monsieur Pitteloud, nous vous souhaitons la bienvenue dans ce parlement.

Chaque chef de groupe a reçu une brochure "Communiquer avec les médias" de la part de Madame Judith Mayencourt. Je vous prie de les distribuer à vos commissaires.

Tout cela étant dit, nous pouvons passer à l'ordre du jour. Ce dernier a été validé par le bureau du Conseil général et par Monsieur le président de la Municipalité, conformément à l'article 8, alinéa 1, de notre règlement.

L'ordre du jour : 1) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 17 décembre 2018. 2) Développement et vote de la motion "Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement de l'utilisation de l'énergie". 3) Développement et vote du postulat "Création d'un musée d'archéologie sur la commune de Sion". 4) Développement et vote de la motion "En vue de l'établissement d'un règlement des parcs et jardins de la commune de Sion". 5) Développement et vote du postulat "Pour une égalité des chances en matière d'informatique dans les classes primaires et secondaires sédunoises". 6) Présentation de la liaison Plaine/Montagne. 7) Présentation du pôle musique. 8) Présentation du plan directeur communal. 9) Crédits supplémentaires : rapport de la commission de gestion. 10) Informations de la Ville. 11) Divers en point 1) questions écrites et point 2) divers.

Tous les documents nécessaires durant ce plenum se trouvent sur l'extranet. Vous en avez été informés par mail en date du 29 janvier 2019.

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 17 décembre 2018.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je vous demande s'il y a des remarques ou des corrections à apporter aux PV du plenum du 17 décembre 2018. Ce n'est pas le cas, je le soumetts donc à votre approbation. Les conseillères et conseillers qui acceptent ce procès-verbal appuient sur la touche verte, les conseillères et conseillers qui refusent la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le procès-verbal est accepté par 49 oui, 0 abstention et 0 non. Je remercie Monsieur Jean-Charles Léger et Madame Christine Bourban Carthoblaz pour le travail de titan qu'ils effectuent chaque fois pour l'établissement de ces procès-verbaux.



II- Développement et vote de la motion "Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie".

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Que dire de cette motion? Plein de choses. En tant qu'énergéticien, je pourrais vous parler pendant une heure de ce qui est, à mon sens, positif ou négatif. Mais venons-en au fait. Vous savez tous que Sion est labellisée Cité de l'énergie depuis passablement d'années, ce qui implique de mettre en place une structure qui décline en fait toute une série de points à mettre en œuvre pour mesurer l'efficacité de certaines mesures, de pouvoir encourager différentes organisations pour suivre ce dossier. On a eu l'année passée une présentation d'un règlement de subventionnement en lien avec l'énergie qui reprenait deux points principaux, le premier étant le soutien à la rénovation de l'enveloppe du bâtiment et le second étant un soutien pour l'installation de panneaux solaires thermiques qui aident à produire de l'eau chaude.

Je ne vais pas passer en détail sur les différents points de la motion que j'ai rédigée et qui était cosignée par nombre de mes collègues, mais je dirai qu'il y a peut-être quelques éléments que j'aimerais soulever. Le premier : c'est vrai que l'on a fait cette labellisation Cité de l'énergie et je pense qu'en ce sens, la ville de Sion a peut-être été suiveuse en termes de stratégie énergétique. Elle s'est dotée, en 2012 sauf erreur, d'un Plan directeur des énergies, un volet énergie. Dans ce sens, je pense que la ville de Sion a vraiment été exemplaire. Il y a peu de communes qui ont ce genre de stratégie qui est règlementée ou en tout cas dans une vision directrice. Là-dedans, il y a toute une série de points qui se déclinent en termes d'objectifs et l'objectif qui était clairement fixé dans sa stratégie énergétique, dans ce Plan directeur, c'est d'atteindre la vision de la société à 2000 watts : la société à 2000 watts, si j'essaie de la résumer en quelques mots, c'est d'essayer d'équilibrer, c'est la puissance énergétique nécessaire pour que chaque citoyen sur l'ensemble de cette terre puisse subvenir à ses besoins énergétiques. Alors, vous savez qu'il y a tout à fait une différence entre nous qui avons peut-être la chance d'avoir passablement d'énergie à disposition, qui sommes à environ 6'000 watts, et puis il y a d'autres pays, d'autres citoyens dans des pays un peu plus pauvres qui eux sont peut-être à 300 ou 500 watts. Le but étant de garder cette moyenne à 2000 watts et de rééquilibrer un tout petit peu ces choses-là.

Cette société à 2000 watts implique que l'on réduise les émissions de CO₂ de manière assez drastique et la consommation d'énergie primaire, d'un point de vue de l'énergie. En se basant sur ce règlement, il y a toute une série de points qui ont été soulevés, comme le soutien à des énergies renouvelables. Il y avait le projet du chauffage à distance, on parlait de pouvoir recouvrir une partie des toitures avec des panneaux solaires photovoltaïques, on parlait de soutenir la géothermie, on parlait de soutenir aussi des études quant à la valorisation de l'eau du Rhône pour faire du rafraîchissement ou bien comme utilisation avec des pompes à chaleur. Bref, toute une série de points qui sont extrêmement intéressants. Et puis, ce règlement qui va certes dans une bonne direction avec deux mesures très concrètes, une qui permet de réduire les besoins des bâtiments; c'est tout à son honneur sachant que les bâtiments sont évidemment des postes qui consomment plus d'énergie, qui mettent le plus de CO₂ dans le fonctionnement d'une ville. Et puis, un deuxième but qui soutient l'énergie thermique qui est une énergie, en fait le soleil, qui est une source inépuisable.

Mais les motionnaires ont trouvé qu'il nous manquait un petit peu d'ambition et je pense que, comme je l'ai dit en introduction, on a peut-être été avec la ville suiveur pour faire ce label Cité de l'énergie. On avait peut-être été exemplaire en termes de planification énergétique du territoire. Et en ce sens, aujourd'hui, avec cette motion, j'aimerais que la ville de Sion soit ambitieuse en termes de mise en application des objectifs qu'elle s'est fixés. Le but n'est pas que je donne ou que les motionnaires donnent trop de pistes sur ce qu'il faut faire. Je pense que le Plan directeur reprend toute une série de points. On a la chance d'avoir des zones énergétiques qui ont été définies dans ce Plan directeur des énergies. Il y a suffisamment de pistes en tout cas qui sont à disposition pour pouvoir étoffer un peu ce règlement, subventionner un peu plus d'objets qui nous permettraient vraiment d'être dans cette dynamique positive. Je crois qu'aujourd'hui, vous le voyez tous dans la presse, le climat est un thème extrêmement important et je souhaite qu'avec cette motion la ville se donne les moyens de ses



ambitions. Voilà je ne vais pas trop m'étendre, je pense que les objectifs ont été cités. Je suis à disposition pour réagir suite à vos interventions.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion sur cette motion.

Vergères Pierre Michel, Conseiller général, UDC. Qui ne voudrait pas faire des économies d'énergie et qui ne voudrait pas produire de l'énergie renouvelable ? Cette motion doit être soutenue. Le groupe UDC l'accepte donc. Cependant, nous tenons à émettre quelques remarques à l'attention de la Municipalité dans l'établissement de ce règlement.

L'impact financier des mesures citées doit être évalué de telle sorte que le budget ne soit pas trop affecté et que l'exécutif garde une latitude certaine dans son application. Concernant les panneaux photovoltaïques, des aides sont déjà attribuées par la RPC et également par des déductions d'impôt sur le prix de l'installation. Ces réductions d'impôts fédéral, cantonal et communal peuvent aller jusqu'à plus de 25% du prix total payé par le contribuable. Avec les RPC, on peut donc arriver à près de 50% de subventions directes et indirectes. Or, pour notre groupe, ce geste pour l'environnement doit aussi passer par une initiative et une volonté personnelle du propriétaire et non seulement par l'offre financière des collectivités. Ces aides pour nous sont déjà suffisantes, d'autant plus que, sur la durée, le propriétaire peut, en gérant correctement sa consommation, aisément rentabiliser son installation.

Nous soutenons aussi la politique de la Municipalité d'investir dans l'hydroélectricité. Nous l'encourageons à continuer dans ce sens. C'est une source d'énergie propre, durable et souple dans sa production. Nous souhaitons donc que notre commune continue à investir dans ce secteur et espérons qu'une partie au moins des recettes générées par ces participations soit affectée à leur augmentation. Cela, dans le souci de garder la plus grande maîtrise possible de l'énergie disponible et de son prix sur le territoire communal. Ce serait à l'avenir un argument aussi pour l'arrivée de nouveaux citoyens et/ou de nouvelles entreprises. Nous n'avons pas de remarques particulières concernant les autres points et le groupe UDC soutiendra ce texte.

Carruzzo Sébastien, Conseiller général, Les Verts. J'imagine que tout le monde l'a déjà compris. Le groupe des Verts soutient pleinement la démarche initiée par cette motion. Nous nous réjouissons, tout comme les motionnaires, de la création d'un règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables, mais relevons également certaines lacunes. L'urgence de trouver des réponses à l'impact anthropique sur l'atmosphère à la fois responsable de la pollution de l'air et de répercussions délétères sur le climat amène notre groupe, à la fois à se réjouir de l'instauration de ce règlement et à formuler quelques remarques quant à son application. Nous nous interrogeons tout particulièrement sur les priorités. Quel type d'énergie renouvelable ou non, quelles mesures d'économies d'énergie et sur les contraintes qu'il sous-tend ? S'agit-il uniquement d'introduire un encouragement à l'utilisation rationnelle de l'énergie, ce qui est déjà extrêmement bien ou induit-il également des contraintes ?

Quelle est la force légale, quelles sont les éventuelles dérogations qu'il autorisera ? Et enfin, le pilotage par l'ESR, entreprise privée, est-il à même d'assurer une politique municipale volontariste en matière d'énergie ? Ne vaudrait-il pas mieux créer un poste de délégué à l'énergie ayant un statut municipal plus clair pour nos concitoyens ? Un postulat des Verts relatif à la création d'un tel poste est d'ailleurs en préparation.

Ce règlement fait également largement l'impasse sur les collaborations intercommunales et cantonales, pourtant largement souhaitables en matière de politique énergétique. Enfin, comme le souligne à juste titre les auteurs de la motion, la mobilité semble absente du règlement. Des pistes intéressantes sont énoncées : le groupe des Verts se joint à eux pour vivement encourager la Ville à tenir compte des propositions qu'il formule. Un délégué à l'énergie aurait indubitablement plus de souplesse pour traiter ce type de suggestions.



Pallara Juan Carlos, Conseiller général, AdG. La motion qui nous est présentée ce soir demande de modifier et de compléter le règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et de la promotion d'énergies renouvelables. Règlement que nous avons adopté en mars l'année passée. Juste un petit rappel : depuis les années 2010, différents postulats ont déjà été déposés par différents partis, celui de nos collègues Daniel Ulrich sur l'incitation des économies d'énergie, celui du conseiller municipal Sébastien Gattlen sur l'utilisation des énergies renouvelables ou encore celui notre collègue Kuchler pour la création d'un règlement. Moi-même, j'avais déposé une motion en février 2012, motion qui avait été transformée en postulat. Le postulat demandait, je cite: "de nouvelles dispositions réglementaires des constructions sur le territoire de la commune et des mesures d'encouragement aux énergies renouvelables" le but étant d'étudier des dispositions réglementaires incitatives et/ou obligatoires aux énergies renouvelables.

Comme il est cité dans la motion présentée et comme nous l'avons déjà relevé dans nos remarques, le règlement de 2018 ne prend pas en compte les différentes mesures mentionnées par le Plan directeur. Nous pourrions encore y rajouter des mesures sur les voitures et vélos électriques qui ont déjà été citées, sur le solaire photovoltaïque, sur les différents modes de chauffage à énergie renouvelable ou encore des mesures incitatives d'ordre fiscal.

A l'heure où la question sur le climat se pose au quotidien et demande des actions concrètes, l'AdG demande également que soient étudiées non seulement des mesures d'encouragement comme celles qui figurent dans le règlement actuel, mais aussi que soient étudiées et inscrites des mesures obligatoires au sujet par exemple des nouvelles constructions de l'habitat, de la rénovation, de la transformation des bâtiments sur le territoire de la commune. La Ville, dans son programme de législature 2017-2020, cite au point 11, "être un acteur de la politique énergétique en faisant de Sion un intervenant actif dans la transition énergétique 2050 et en visant à long terme une autosuffisance énergétique locale et renouvelable". Dans ce contexte, l'AdG se pose les questions suivantes : le budget de 160'000 francs alloués par année pour appliquer les mesures en matière d'encouragement financier est-il suffisant pour atteindre cet objectif ?

La Ville ne devrait-elle pas consacrer une aide publique plus conséquente pour inciter les gens à investir dans les différentes installations renouvelables. La Ville ne devrait-elle pas prendre en main le domaine des énergies de manière générale au lieu de donner un simple mandat à l'ESR ? Ne faudrait-il pas mettre le domaine de l'énergie dans un autre dicastère plus pertinent comme par exemple le dicastère "bâtiments et constructions" ou dans le dicastère "urbanisme et mobilité". Cette motion demande donc d'être plus ambitieux en accord avec la politique énergétique de la Ville. Sion, Cité de l'énergie oui. Alors, donnons-nous tous les moyens nécessaires pour y arriver avec de vraies mesures incitatives d'encouragement. L'AdG vous recommande donc de soutenir également la motion.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. En préambule, j'aimerais préciser que le groupe PDC apprécie la démarche du premier signataire. En effet, la réponse de la Ville à son postulat ne l'a pas entièrement convaincu. Il utilise donc les moyens à disposition du Conseil général pour demander au Conseil communal d'apporter des améliorations qu'il juge utiles au nouveau règlement sur l'énergie de la commune de Sion. Il s'agit-là d'un exercice démocratique intéressant. Le groupe PDC a donc étudié avec attention cette motion et s'est penché sur le volet énergétique du Plan directeur communal de la Ville approuvé par le Conseil général en date du 24 septembre 2016.

Contrairement aux motionnaires, le PDC a décidé de regarder le verre à moitié plein et constate que les efforts de la Ville en matière d'environnement et de suivi du Plan directeur sont conséquents. La Ville améliore régulièrement les isolations des bâtiments communaux et des écoles. La Ville met en place des panneaux solaires sur les écoles et certains bâtiments communaux. La Ville promeut la mobilité douce avec des subventionnements donnés aux particuliers lors de l'achat de vélos électriques. La Ville, par sa société ESR, met en place des bornes de recharge pour les véhicules électriques. La Ville, par sa société Sogaval, a débuté les travaux de construction du chauffage à distance qui représentera au final un investissement de 100 millions. La Ville met en valeur le Biogaz par sa société GazEI. La Ville a investi dans une énergie 100% renouvelable lors du rachat d'une partie du capital-actions de la société Lizerne et Morge. La Ville met en valeur l'énergie renouvelable



indigène par la société Valpellets. La Ville, par sa société ESR, remplace les éclairages publics par des éclairages modernes et beaucoup moins gourmands en énergie. La Ville a édicté un nouveau règlement communal sur l'énergie il y a moins d'une année. Enfin, la Ville finance 10% des dépenses de la chaire du génie de l'environnement de l'EPFL à Sion. A la lecture de ces quelques mesures, vous constaterez, chers collègues, qu'il ne s'agit pas ici uniquement de subventions, mais bien d'actions concrètes prises par les différents services ou sociétés de la ville de Sion. Et à chaque fois que cela s'avère nécessaire, les services peuvent faire appel à l'ESR qui réunit les compétences en matière d'énergie et qui travaille en contact étroit avec les services demandeurs. La présentation de Monsieur Ludovic Roussin du 30.1.2018, adossée au message du Conseil communal au sujet du nouveau règlement sur l'énergie, montre clairement que l'énergie est présente partout et que ce concept est très bien appréhendé par l'ESR.

Sion, comme collectivité publique, montre donc l'exemple. N'est-elle pas d'ailleurs labellisée Ville de l'énergie ? Nous pouvons, certes, toujours aller plus loin, comme le demandent les motionnaires. A cet effet, il serait certainement utile de préciser et d'étoffer le cahier des charges du responsable de l'énergie à l'ESR par rapport aux besoins de notre commune ? Mais laissons du temps à la Municipalité afin de tirer un bilan lors de la révision du volet énergétique du Plan directeur qui doit intervenir en 2021. En plus, le règlement sur l'énergie a été voté par le Conseil général il y a moins d'une année.

Les motionnaires se réfèrent souvent au Plan directeur. Mais un Plan directeur, c'est du "nice to have" car confronté à certaines réalités économiques, logistiques ou réglementaires, il n'est pas possible de tout réaliser, comme par exemple couvrir 51% des toitures par du photovoltaïque. Nous n'aborderons pas ici le sujet de l'énergie grise contenue dans les panneaux solaires et de leurs coûts de démantèlement en fin de vie.

Notre groupe aimerait encore soulever qu'en matière énergétique, la Confédération perçoit la taxe sur le CO2 qu'elle redistribue via des subventions lors de son programme "bâtiments". Ce programme est géré par le service de l'énergie du canton. La commune peut donc se calquer sur les décisions cantonales pour attribuer ses propres subventions. Nous n'avons pas besoin d'avoir un échelon supplémentaire au niveau communal.

Enfin, "last but not least", le PDC relève avec inquiétude la dernière phrase de la motion qui dit, je cite: "quitte à devoir prendre les mesures organisationnelles qui s'imposent pour y arriver". Nous voyons clairement derrière cette phrase anodine, le désir de créer un service de l'énergie à la commune de Sion ou, en tout cas, d'engager une personne dédiée à cet effet. Cette perspective n'est pas du goût de notre parti qui essaie depuis de nombreuses années maintenant de contenir les dépenses de la commune et de mettre en garde contre la politique récurrente de l'emprunt pour financer ses investissements. Aujourd'hui, la commune travaille en étroite collaboration avec l'ESR qui possède déjà les compétences nécessaires en matière d'énergie. La fusion avec SIESA est l'occasion d'avoir de nouvelles compétences et surtout de les partager entre collectivités publiques. C'est ce que l'on appelle les synergies bienvenues grâce à la fusion ESR-SIESA. Le groupe PDC votera donc contre cette motion et, enjoint les membres de ce plenum à en faire de même.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. Le groupe PLR va bien évidemment soutenir cette motion. En effet, la Ville de Sion est à l'avant-garde en matière de planification des énergies avec le Plan directeur des énergies et la reconnaissance de la labellisation "Cité de l'énergie" depuis de nombreuses années. Ne laissons pas ces instruments au fond d'un tiroir mais mettons-les sur la table et prenons les mesures qu'ils préconisent. La Ville de Sion, capitale cantonale, doit être un exemple et notamment dans le domaine des énergies. Nous avons notamment un territoire propice, de la plaine à la montagne, à la diversification des types et des modes d'utilisation et de production des énergies renouvelables. Profitons-en.

Le règlement voté l'année dernière est un premier pas mais comme le relève la CEU dans son rapport de l'époque et dans ses discussions, sans trahir mes collègues de la commission, il faut voir plus loin. 1) en matière d'incitation à la production d'utilisation d'énergie renouvelable. 2) en matière de coordination des politiques publiques ayant une incidence sur l'utilisation du sol, c'est-à-dire de



l'aménagement du territoire. L'énergie fait partie de ces politiques publiques et l'aménagement du territoire doit permettre de favoriser encore plus l'utilisation rationnelle des énergies, tant dans la rénovation des bâtiments que dans des stratégies de développement des nouveaux quartiers. Il faut être exemplaire. 3) en matière économique et là, le PLR se situe clairement dans son profil de l'économie, développement des investissements intelligents et de la technologie. Et pourquoi pas de manière locale ? La CEU avait d'ailleurs relevé ce point dans son rapport concernant le règlement sur l'encouragement de l'utilisation des énergies et des entreprises locales.

Pour conclure, le PLR s'est toujours déterminé en faveur du développement durable avec la prise en compte de ces trois composantes. Avec cette motion et la possibilité d'améliorer le règlement sur l'énergie, nous continuons à défendre tant l'environnement, du fossile au renouvelable, que le social, bien-être des citoyens, que de l'économie, favoriser les investissements et la technologie locale.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de prise de parole.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Merci pour vos interventions. Quelques petites précisions sur quelques éléments qui ont été relevés. Tout d'abord pour le photovoltaïque : il y a eu passablement d'informations qui ont été transmises. Alors effectivement, la RPC est déjà une forme de subventionnement pour l'investissement. Une installation photovoltaïque, on parle plutôt de 30% mais effectivement avec une réduction d'impôts; mais c'est toujours ça à prendre.

Plusieurs personnes ont parlé du délégué à l'énergie : effectivement, est-ce quelque chose qu'il faut encourager ou pas ? Je parle en termes purement personnel, je pense que c'est une vision passéiste de croire qu'on peut faire sans délégué à l'énergie, surtout que l'on a des enjeux à relever.

Un élément aussi sur ces différentes démarches qui ont été mentionnées par le PDC et qui ont été entreprises. C'est vrai qu'il y a déjà des investissements assez conséquents qui ont été entrepris pour les bâtiments scolaires. On a un soutien pour les vélos électriques et puis tout un volet de subventionnement ou en tout cas de financement par rapport à la production. C'est peut-être là que j'ai un complément à dire, c'est qu'effectivement on a le chauffage à distance qui vient maintenant s'installer sur le territoire de Sion; on a investi dans GazEl, dans Lizerne et Morge, dans Valpellets. Finalement, c'est de la production d'énergie ou en tout cas de production de vecteurs énergétiques; Valpellets, peut-être qu'il serait intéressant de faire en sorte que ces pellets soient utilisés dans des chaudières à Sion et pas forcément partout ailleurs, dans le Haut-Valais ou n'importe où dans le Valais. GazEl fait du Biogaz mais ne peut-on pas le valoriser à Sion ? Même chose pour le chauffage à distance, on a dû obliger les gens à se raccorder. Donc aujourd'hui, je pense qu'on a la possibilité de faire un pas de plus. Ces investissements ont été consentis par des sociétés privées, par ESR, par Sogaval, par des mécanismes différents. Aujourd'hui, je pense que c'est le rôle de la ville elle-même de dire : "nous avons envie de faire un pas dans le domaine de l'énergie". Une information supplémentaire : les fameux délégués à l'énergie ont un coût ; par contre, ce coût est contrebalancé par les économies d'énergie qu'il provoque et ce sont des éléments qui ont un retour sur investissement qui est relativement court. De plus, le Canton, sauf erreur, soutient financièrement ce genre de poste au niveau des villes. Voilà pour ces différents éléments, je regrette la position du PDC, mais ce n'est pas grave, je continuerai de mon optimisme dans le domaine de l'énergie.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous pouvons voter. Les conseillères et conseillers qui acceptent cette motion appuient sur la touche verte, la touche rouge pour le refus, blanc en cas d'abstention. Le vote est lancé.

Cette motion a été acceptée par 36 oui, 17 non et 0 abstention.

III- Développement et vote du postulat "Création d'un musée d'archéologie sur la commune de Sion".



Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC. Je tiens à commencer mon intervention par des remerciements; remerciements qui vont directement à Madame Aurélia Basterrechea pour son mémoire en étude muséale qu'elle a bien voulu me transmettre : "Sion, un patrimoine dévalorisé ?" dont s'inspire largement la suite de mon exposé. Partons donc d'un constat extrêmement simple. Le patrimoine archéologique sédunois n'est pas suffisamment mis en valeur. Pour étayer mon propos, deux anecdotes. Quand vous arrivez à Sion depuis Sierre par l'autoroute, vous avez un très joli panneau avec un petit bonhomme qui dit : Sion, site médiéval. Et bien non ! C'est aussi un site archéologique important. Ce n'est pas mentionné.

Lorsque vous partez en vacances, peut-être allez-vous sur internet, peut-être que vous allez même sur Wikipédia. Peut-être que vous tapez le nom de la ville où vous allez afin de chercher un petit peu quels peuvent être les centres d'intérêts que vous auriez à visiter. La page Wikipédia de Sion ne mentionne rien ou quasiment rien du passé archéologique de notre commune. Deux petites anecdotes qui illustrent bien la suite de mon propos.

Je vais faire une petite frise chronologique d'un échec de mise en valeur. En 1976, lors de la découverte des dolmens du Petit-Chasseur, Alain Gallet, qui est professeur ordinaire dans la chaire d'archéologie de la faculté des sciences de Genève, disait la chose suivante : "leur intérêt scientifique et touristique est absolument incomparable". Or, actuellement, qu'est-ce qu'on trouve sur ces sites ? un escalier, ridicule, et une construction sur le site de St-Guérin, construction poussiéreuse dont Caroline Brunetti, la nouvelle archéologue cantonale lorsqu'elle a été mise en fonction a rapidement demandé un petit coup d'entretien parce que c'était miteux. Globalement, ces deux sites sont donc un échec. Dans son livre qui date de 2009, Alain Gallet soupçonne même un manque de contact et d'intérêt des politiques sédunois pour la chose archéologique. Je n'ose y croire. En 1988, l'archéologue cantonal de l'époque Marie-Claude Morand, met sur pied une exposition qui s'appelle "le Valais d'avant l'histoire". C'est une exposition qui couvre 13'000 ans, plus ou moins, de - 13'000 avant JC jusqu'à 47 après JC. On est passé sur cette année, donc 1988, de 3'500 visiteurs à 20'000 visiteurs pour une expo. En 2004, petit saut dans le temps, on a un accord entre la ville et le canton pour la mise en valeur des vestiges archéologiques qui se trouvent sur la commune de Sion. On met sur pied une commission, on planche sur un éventuel pavillon sur la place du Scex, on réfléchit à des circuits en ville. Qu'est-ce que cela donne ? Rien.

Si je prends la place du Scex, la basilique funéraire du Scex, qu'est-ce que nous dit Madame Basterrechea ? Que c'est un exemple parfaitement représentatif d'une mauvaise gestion de la valorisation d'un terrain d'une telle ampleur. Joël Cerutti, en 2013, dans son guide impertinent du Valais, dit de la basilique funéraire du Scex que c'est une litière géante pour les chats du quartier. Je vous laisse juger. En 2009, l'association valaisanne d'archéologie et Sedunum Nostrum lancent une pétition pour la présentation des collections archéologiques en accord avec leur valeur patrimoniale. Cette pétition recueille plus de 7'000 signatures. Claude Roch, à qui on présente cette pétition, dit la chose suivante : "il faudrait songer à un déménagement dans une salle d'expositions temporaires à l'ancien pénitencier; ce serait une mesure transitoire dans l'attente d'une réalisation concrète". On est en 2019. Les stèles sont toujours là-haut. Au moment du passage de la Grange-à-l'Evêque à l'ancien pénitencier, on passe de 21 à 12 stèles. Je vous laisse aussi juge de la mise en valeur. En 2012, on a une nouvelle étude pour un pavillon cette fois-ci sur la place de la Planta qui devait à l'époque être refaite. Et cela ne débouche sur rien. Ce qui fait dire en 2016 à Liliane Roh qui est alors responsable du service éducatif et de médiation des musées cantonaux : "à chaque fois que le Conseil communal change, les projets culturels changent".

Zut, alors! En conclusion, où sommes-nous ? eh bien, nous sommes en 2019, face à la reconnaissance unanime d'objets d'une importance et d'une qualité inestimable de ce côté-ci des Alpes, auxquels viennent s'ajouter de nouvelles découvertes qui ont été faites depuis 2016, des découvertes plus ou moins incroyables sur un aussi faible périmètre. Nous sommes face à une série de commissions, de discussions qui ont eu lieu et qui n'ont abouti à rien, ou pour un résultat faible voire invisible; généralement, qui ont terminé au fond d'un carton.

Alors ce soir, qu'est-ce qui nous reste à faire ? Ce soir, on a l'occasion de manifester notre ardent soutien et de détromper celles et ceux qui pensent que les édiles sédunois, vous tous et vous toutes



ici présents, sont des incultes ou pire encore, qu'ils n'ont pas le courage d'exprimer leur soutien clair, bien que non contraignant, je rappelle que j'ai déposé ici avec mes collègues, un postulat pour l'inestimable patrimoine archéologique de leur cité. Voilà, j'espère ne pas avoir fait trop long. J'attends avec impatience vos remarques diverses et variées. Je vous remercie beaucoup pour votre attention et votre soutien.

Reist Martin, Conseiller général, UDC. L'UDC Sion a toujours été la première à défendre notre patrimoine et notre identité régionale. En ce sens, le groupe soutient ce postulat qui tente de faire écho à nos richesses culturelles. En outre, il serait peut-être le moment de pousser notre réflexion plus loin. Ne serait-il pas l'heure pour la capitale du Valais de se doter d'un musée historique digne de ce nom, en partie centralisé tout en respectant les légitimités régionales ? Notre ville pourrait créer une nouvelle attractivité culturelle et offrir un vrai centre dédié à notre identité. Dans tous les cas, l'UDC songe déjà à la question.

Antonini Tobia, Conseiller général, PLR. Le PDC, par son postulat, met en avant des problématiques légitimes liées à la mise en valeur du patrimoine communal. Comme le disait déjà, il y a bien 15 ou 20 ans, ma mère, archéologue de métier : "quel dommage que le patrimoine séduois ne soit pas plus mis en valeur". Le constat en 2019, rien ou presque rien (pour faire une allusion aux différents cartons dont parlait le conseiller Gachnang) n'a changé. Quel dommage que Sion ne soit souvent que résumée à Valère et Tourbillon, quand, à St Théodule se superposent thermes romains, vestiges d'églises et l'église actuelle; quand sous la place des Remparts a notamment été découverte une magnifique route romaine surnommée à l'époque, au moment des fouilles par des archéologues, autoroute romaine; quand nous avons sous nos pieds un des sites préhistoriques les plus importants en Europe et ceci pour ne donner qu'un petit nombre d'exemples.

Le PLR est conscient que la mise en valeur de notre patrimoine doit être faite en collaboration avec le canton. Nous sommes néanmoins convaincus que ce postulat est utile et qu'il donnera plus de poids à la Ville dans ses discussions avec le canton.

Chers collègues, connaître notre passé nous permet de mieux construire notre avenir. Donc n'attendons pas plus longtemps. Les générations futures et l'économie touristique de notre commune ne s'en porteront que mieux. Mesdames et Messieurs, vous l'aurez compris, le PLR soutiendra ce postulat.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. En janvier, j'ai eu l'occasion d'aller à Aoste. J'ai pu visiter le parc et musée archéologique qui se trouve à quelques kilomètres en dehors de la ville et qui s'appelle le musée de St-Martin-de-Corleans. En 1969, il y a eu la première découverte d'une stèle gravée sur ce site. Un peu plus tard, un dolmen, ensuite d'autres traces de sépulture du néolithique, très semblable à celles que l'on découvre ici à Sion. En 1975, la région autonome de la Vallée d'Aoste a stoppé toutes les constructions, a acheté les terrains et, avec l'aide du gouvernement italien, a pu étendre les fouilles. Tous ces travaux se sont poursuivis et un projet s'est développé. En 2016, ils ont inauguré ce parc-musée. Il s'étend sur 10'000 mètres carrés et il recouvre toute une ère funéraire avec des tombes collectives, avec des menhirs, des dolmens et à proximité se trouvent les salles d'exposition pour une collection immense de stèles, objets de culte et tout un historique sur l'activité humaine sur ce site. Ce musée est impressionnant. C'est un parcours fascinant et une attraction touristique importante pour la région. Sion pourrait s'en inspirer.

En Valais, je crois que nous ne nous rendons pas encore compte pleinement de la valeur du patrimoine archéologique et néolithique qui est sous nos pieds. Ce postulat invite la commune de Sion à collaborer avec les services cantonaux et étudier l'opportunité de créer un musée dédié à l'archéologie. Il est vrai qu'un groupe de travail existe déjà. D'ailleurs, il est présidé par notre président, Monsieur Philippe Varone. Y participe également notre conseiller municipal, Monsieur Gattlen, l'architecte de la Ville, la déléguée culturelle de la Ville, le président de la bourgeoisie et, parmi les décideurs du canton, il y a l'architecte cantonal, la responsable de l'archéologie, le directeur des musées et il y a le président de Sedunum Nostrum.



Dans ce sens, ce postulat pourrait nous paraître redondant, mais les résultats se font attendre. Il s'agit d'envoyer maintenant un message clair afin d'encourager nos autorités à concrétiser ses intentions.

En décembre de l'année passée, nous avons débattu d'une proposition semblable. C'était un amendement budgétaire pour une très modeste somme qui avait justement le même objectif en vue. Inviter le Conseil municipal à étudier les possibilités pour accueillir un musée archéologique ou une salle d'exposition appropriée sur Sion. Malheureusement, cet amendement n'a pas eu grâce à vos yeux. Aujourd'hui, on nous propose un postulat avec le même objectif mais sans le moyen pour le mettre en vigueur. Il porte la question à l'étude mais n'accorde pas de ressources pour le réaliser.

Alors pourquoi faut-il soutenir ce postulat ? Pourquoi le groupe AdG votera-t-il à ce postulat ? Parce que nous devons saisir l'importance et l'urgence de préserver ce patrimoine archéologique; parce que cette assemblée souhaite donner une nouvelle impulsion à la mise en valeur de ces vestiges et que nous nous rendons compte qu'une telle réalisation sera un plus pour l'attractivité touristique et culturelle de Sion; parce que nous souhaitons que notre commune démontre sa motivation et son engagement à le faire, tout en collaborant pleinement avec les autorités cantonales qui doivent bien entendu rester le moteur principal et le maître à bord d'un tel projet. Nous vous invitons donc, ce soir, à soutenir ce postulat. J'espère que ce sera à l'unanimité.

Mirailles Christian, Conseiller général, Les Verts. A plusieurs reprises dans cette assemblée, les Verts ont déjà fait part de leur volonté de mettre en valeur le patrimoine archéologique de la ville de Sion, notamment au travers de questions orales à la Municipalité. Au niveau cantonal, un postulat a d'ailleurs été déposé par notre groupe afin de demander un plan d'action cantonal en faveur du patrimoine archéologique valaisan.

Nous sommes certains que les découvertes récentes et anciennes constituent un atout culturel, touristique et économique majeur pour notre ville. Les succès rencontrés auprès du public par les articles de presse traitant du sujet en sont d'ailleurs une preuve tangible.

Le groupe des Verts soutient donc le postulat en faveur de la création d'un musée. Nous demandons, en outre, que les discussions soient engagées avec toutes les instances cantonales concernées, notamment avec le musée cantonal d'histoire, afin de mettre en place un projet unique, d'envergure et viable au niveau financier. Pour conclure, il convient d'ajouter que l'évolution du dossier patrimoine archéologique nous tient particulièrement à cœur. Lors d'une de nos précédentes demandes, il avait été précisé qu'une commission paritaire Ville de Sion - Etat du Valais planchait déjà sur la mise en valeur de nos richesses historiques. Les Verts profitent de cette intervention pour proposer que le Conseil général soit régulièrement informé sur l'avancée des travaux de ladite commission. C'est une bonne occasion pour nos autorités d'améliorer la communication avec le législatif et de répondre ainsi à une demande récurrente de ce conseil.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Ce postulat a été défendu brillamment par notre collègue Mathieu Gachnang. Je rajouterai simplement que nous souhaitons que la Municipalité utilise ce postulat pour faire avancer rapidement ces études. Le PDC soutiendra donc bien évidemment son postulat.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de prise de parole

Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC. Je remercie les groupes de ce plenum pour leur unanimité qui n'est pas chose courante. Je suis ravi de voir à quel point l'archéologie passionne tous les groupes. D'ailleurs, je m'étonne qu'avec un tel degré d'intérêt, il n'y ait pas déjà un musée. C'est surprenant que l'on soit tous tellement intéressés depuis tellement longtemps et qu'il n'y ait pas déjà un musée. En réponse à une ou deux remarques qui m'ont été faites : donc redondant, je ne suis pas tellement redondant. Par contre, une chose est certaine, lorsque l'on voit qu'il faut s'y prendre à quatre groupes de réflexion pour arriver à quelque chose, et bien peut-être que leur demander une fois de manière formelle devant le plenum ce n'est pas une mauvaise chose. Quant à l'amendement de 50'000 francs, je ne sais pas comment vous concevez la chose, mais à titre personnel 50'000



francs à donner à un groupe de travail, je ne vois pas très bien l'intérêt si ce n'est pour les apéritifs. Voilà. Merci beaucoup de votre soutien à toutes et à tous.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons donc passer au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent ce postulat appuient la touche verte, la touche rouge pour le refus, le blanc en cas d'abstention. Le vote est lancé.

Ce postulat est accepté par 53 oui, 0 abstention, 0 non.

IV- Développement et vote de la motion "En vue de l'établissement d'un règlement des parcs et jardins de la commune de Sion".

Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC. Merci d'abord à toutes et à tous pour votre vote unanime. Maintenant, on va passer à quelque chose de beaucoup moins drôle. Alors, histoire d'égayer un petit peu votre soirée, je vais commencer par un petit poème, un petit bout de chanson : "fallait déjà se lever tôt pour trouver un brin d'herbe, j'ai filé la trace aux oiseaux. Je les ai suivis et ce matin, découverte superbe, il y en avait au quartier latin. Comme je ne savais pas voler et qu'il y avait des grilles, j'ai dû m'asseoir devant l'entrée. C'est dur, de vouloir par beau temps embrasser une fille entre 14 et 40 ans". Est-ce que vous savez ce que c'est ? Vous ne savez pas ? Eh bien ! C'est une chanson, une chanson de Maximum le Forestier qui date des années 70, période à laquelle on avait interdit aux messieurs, entre 14 et 40 ans, de se promener seuls dans le jardin du Luxembourg. Quelle drôle d'idée, pour ne pas faire peur aux dames. Donc, ce n'est évidemment pas ce genre d'extrémité que nous souhaitons, les cosignataires de cette motion et moi-même, arriver. Mais nous souhaitons la mise en place d'un règlement clair permettant à chacun de savoir soit à quoi il s'expose selon les comportements qu'il adoptera. Je me permets pour commencer un petit historique. En 2014, j'ai commencé mon "Delenda est Carthago" personnel, par une intervention sur un ton comique concernant le parc de la Planta. Cela a bien fait rire, cela s'est suivi de quelques effets. Le 25 septembre 2015, pour mon anniversaire je suppose (boutade de Marcel Maurer), un arrêté municipal interdisant le verre dans les parcs de la commune; c'est une délicieuse attention mais ce fut suivi d'effets relativement moindres. En 2016, contrôle de près de 1'000 personnes dans le parc de la Planta, pose de clôture et de molok ainsi qu'une benne au nord du parc. En 2016 toujours, des activités de prévention mises en place par des éducateurs de rue du RLC et une action de sensibilisation par les associations d'étudiants des collèges des Creusets et de la Planta. Pour illustrer mon propos, je n'ai parlé que du parc de la Planta mais je pourrais tout aussi bien parler des soucis rencontrés au Cour Roger Bonvin ou au parc de la BCV.

Mesdames et Messieurs, le littering en Suisse coûte 200 millions de francs par année. Les autres petites incivilités, je n'ai pas les chiffres qui sont mentionnés, mais comme cela vous avez une fourchette de prix. Les petits ruisseaux faisant les grandes rivières, il se trouve que les personnes employées chaque samedi par la Ville pour nettoyer les parcs ont elles aussi un coût pour la collectivité. Ensuite, on pourrait aussi parler d'inégalité de traitement. Depuis l'introduction de la taxe au sac, on peut réellement parler d'inégalité de traitement entre le citoyen lambda et les utilisateurs des différents parcs qui laissent traîner leur détrit. Pour celles et ceux qui se sont rendus à la revue de Frédéric Recrosio, c'est même devenu un gag de revue. Frédéric Recrosio se moque de la ville en rappelant au public que s'il trouve les taxes au sac trop chères et qu'ils ont un ado dans une école de la ville, ils peuvent toujours lui donner les ordures. Il pourra, bien évidemment, les laisser traîner au parc de la Planta, cela coûte moins cher. On me dira : "oui, mais cela peut faire peur; faire un règlement sur les parcs et jardins, les touristes enfin mais que vont-ils penser ?" Un touriste qui se rend à Cannes et qui balance sa cigarette, c'est 180 euros; une crotte de chien à Cannes, c'est 450 euros; une clope à Singapour, c'est 200 euros à peu près. Et la plus grosse amende qui a été distribuée, c'est 12'800 dollars pour un cendrier jeté par la fenêtre d'une voiture. Je crois que Singapour, au niveau touristique, ne se porte pas trop mal. Cannes, j'ai cru comprendre que cela joue aussi, je me dis que l'on peut y arriver. Aujourd'hui, aucun des cinq règlements séduois de la sécurité publique ne dit clairement à quoi s'exposent les éventuels contrevenants. Ce qui est à mon sens un souci, même de prévention. On ne peut pas faire de prévention si les personnes ne savent pas à quoi s'attendre. Enfin, de nombreux règlements de construction sont passés sous nos yeux. Règlements



qui me paraissent que moyennement liberticides, tant on peut aisément mettre dans la balance le peu de zone constructible qui nous reste à construire et puis au fond, la qualité de construction que l'on devrait y faire. Je vous laisse faire le calcul du nombre de parcs et jardins que l'on a sur la commune de Sion. Ils ne sont pas très nombreux non plus. Je pense donc qu'un règlement, c'est aussi fait pour cela.

En résumé, en conclusion, ce que nous demandons ici, c'est un outil simple qui permettra de donner les moyens aux forces de l'ordre pour éviter le littering, veiller à la sécurité des utilisateurs des parcs et garantir le bien commun qui passe par une juste utilisation de l'espace public, surtout quand il est de petite envergure. Merci pour votre attention et je reste à disposition pour vos remarques que je pense, cette fois-ci, plus nombreuses.

Bornet Patrick, Conseiller général, PLR. Pour éloigner les skateurs et prévenir les actes de vandalisme, les CFF ont suivi des exemples venus d'outre atlantique et testé en 2014 la diffusion de musique classique dans les gares de la Chaux-de-Fond ou de Monthey. Cette méthode créative mais pour le moins barbare, s'est soldée par un résultat mitigé. Elle ne correspond pas non plus aux attentes de notre groupe. Nous ne voulons pas restreindre l'utilisation des lieux publics mais assurer que celle-ci se fasse de manière respectueuse.

L'état d'ivresse, le bruit, l'atteinte à la propreté sur l'ensemble du domaine public et tout autre acte ou comportement de nature à troubler la tranquillité, la sécurité et l'ordre public sont expressément prévus et réprimés par le règlement communal de police. Il en va de même pour le littering qui peut être sévèrement puni selon l'article 27 du règlement communal sur la gestion des déchets et validé en décembre 2016 par notre conseil.

Le groupe PLR ne voit donc aucune utilité à rédiger un règlement spécifique pour les parcs et jardins et juge que l'arsenal juridique actuel est amplement suffisant pour réprimer les actes délictueux évoqués dans cette motion. Notre groupe partage cependant les préoccupations évoquées et constate aussi que les pistes éducatives ont montré leurs limites. Il est donc tout à fait ouvert à un débat sur les moyens et les volontés à mettre en œuvre mais pas à des palabres sur un texte de dix pages, en référence à l'exemple fourni par les motionnaires, que personne et en particulier les principaux intéressés ne liront. En ce sens, la pose de quelques panneaux bien visibles avec des pictogrammes évocateurs et la promesse d'une amende minimale de 300 francs pour toute infraction constatée, nous semblerait avoir plus de chance de porter le message que nous voulons délivrer. Le groupe PLR vous propose donc de refuser cette motion.

Reist Martin, Conseiller général, UDC. Par-delà la candide mais juste lecture de la situation des parcs et jardins, l'UDC a toujours exigé une tolérance zéro à l'égard des dégradations publiques, des racailles et de tout type de délinquance. La constatation dans la présente motion paternaliste s'incarne en une politique un peu déconnectée de la réalité. En d'autres termes, il est temps de nommer les problèmes. En effet, les étudiants font la fête et salissent certains endroits de la ville.

En revanche, des groupuscules communautaires s'invitent au sein de ce rassemblement d'étudiants apportant drogue, violence, casse et crasse. Principalement, en été, ces groupes parasitent tous les jardins publics de la capitale et la gare de Sion que l'on confond bientôt en banlieue française plutôt qu'en lieu public offrant le premier aperçu de notre capitale valaisanne. Il est donc impératif de fragmenter le problème en deux parties. Un, les étudiants irrespectueux méritent une politique plus dure; donc l'UDC soutient cette motion. Deux, les groupuscules communautaires doivent subir une tolérance zéro à Sion. Notre ville exige civilité et respect. En ce sens, l'UDC espère que les forces politiques ici présentes rejoindront nos prochaines actions face à ce mal.

Darbellay Karine, Conseillère générale, Les Verts. Dans ce règlement, ce qui nous fait réfléchir en tant que Verts, c'est que l'on est dans une dialectique entre prévenir et punir. Et comment va-t-on se positionner par rapport à cela. Ce n'est la première fois que l'on se retrouve face à ce dilemme. Il y a eu notamment le 27 mars deux interventions qui allaient dans le sens de dénoncer des incivilités, soit dans le domaine du Sacré-Coeur, soit à la gare, à propos de jeunes. Et puis la réponse de Monsieur Cyrille Fauchère; elle a été double. Elle a été, d'une part, d'intensifier les interventions de la police



mais aussi, si je me souviens bien, vous aviez évoqué le RLC, le centre de rencontre, loisirs et de culture de la ville de Sion.

On reprend donc un peu cela. C'est de se dire mais qu'est-ce que l'on veut faire ? Est-ce que l'on veut aller vers une répression, intensifier les réponses sécuritaires ou est-ce que l'on peut imaginer autre chose même si, comme il est présupposé, les démarches visant la sensibilisation et la prévention des interventions sociales seraient un échec. Ce dont nous ne sommes pas forcément convaincus.

Nous avons regardé ce qui se passait ailleurs parce que le littering existe dans toutes les villes de Suisse, il y a ce problème avec la jeunesse. Quelles sont les réponses qui sont données ? Que ce soient les villes de Lausanne, de Neuchâtel, la commune de Thonex, Yverdon, ou aussi énormément de villes en Suisse alémanique proposent autre chose, proposent vraiment une réponse sociale et notamment à travers l'intervention de nouveaux acteurs qui sont des médiateurs urbains ou les correspondants de nuit, qui sont des acteurs un peu dans le chaînon manquant entre la police et les travailleurs sociaux pour entamer le dialogue, pour proposer de la prévention, de la sensibilisation. Donc, si toutes ces villes proposent cela comme solution, je me pose la question : pourquoi Sion ne pourrait pas le faire ? Pourquoi cela ne marche pas à Sion ? Est-ce que les noctambules, les jeunes sont plus réfractaires à des politiques de prévention qu'ailleurs ? La question reste posée.

L'autre question aussi que l'on se pose : qu'est-il advenu des interventions sociales qui ont été faites sur la place de la Planta ? Je pense, par exemple, le parcours des déchets qui avait été fait avec les jeunes, je pense à l'écocube; où est-il ? Est-ce que la prévention a continué ? Sommes-nous face à un échec maintenant parce que l'on n'a pas continué la prévention ? Et maintenant vu qu'elle n'y est plus, on a de nouveau des problèmes. Donc, cela justifierait plutôt l'inverse qui est une action préventive.

Nous n'allons donc pas soutenir le règlement proposé.

Collet Bastian, Conseiller général, AdG. Le groupe AdG tient tout d'abord à remercier notre cher collègue et camarade Gachnang pour être venu présenter sa motion lors de notre séance de groupe la semaine passée. Lors de cette présentation, il a mentionné quatre axes que visait cette motion, à savoir lutter contre le littering, l'insécurité, la consommation d'alcool sur la voie publique et favoriser le bien commun. Dans l'inventaire des mesures déjà entreprises, il est fait mention, comme l'a dit ma collègue : "de l'interdiction de contenants en verre, la pose de molok pour le tri des déchets et le recours aux associations d'étudiants des collèges sédunois pour tenter d'instaurer de l'ordre dans les soirées du vendredi soir". L'AdG pense qu'un certain nombre d'autres mesures peuvent être entreprises avant de sortir l'artillerie lourde ou de sévir comme le demande les postulants. Selon nous, un tel règlement serait en effet excessif à ce stade. Nous ne sommes pas opposés à des mesures de sanction comme des amendes dans les cas problématiques qui pourraient être obtenues par une mise à jour du règlement de police. Nous pensons cependant que, dans ces situations, des mesures de prévention adaptées et ciblées pourraient être beaucoup plus efficaces.

Le littering, l'insécurité et l'abus d'alcool sont certes des enjeux majeurs de notre société, mais ce n'est pas un règlement, selon nous, pour les parcs et jardins qui va résoudre cette difficulté. Avant de définir des moyens d'action, il faut étudier et mesurer le problème. Le sentiment d'insécurité est propre à chacun et ne peut être objectivé sur la base de propos individuels que dans le cadre d'une étude à ce sujet. Cette dernière permettrait de trouver les mesures adaptées et ciblées, comme dans le cas de notre postulat sur le harcèlement de rue pour lequel nous attendons d'ailleurs une réponse.

Les actions déjà mises en place sont de l'ordre de la sensibilisation. Nous reconnaissons qu'il faudrait sans doute passer à des mesures un peu plus interventionnistes, tout en favorisant l'éducation plutôt que la sanction. C'est un problème éducatif et il serait peut-être plus pertinent de faire intervenir, par exemple, des éducatrices et éducateurs de rue pour établir un dialogue avec les jeunes qui ne respecteraient pas quelques règles simples de vivre ensemble. Néanmoins, nous croyons que les espaces publics, tels que le parc de la Planta ou les autres espaces cités, doivent continuer à être partagés entre tous les utilisateurs désireux d'en profiter, jeunes et moins jeunes, enfants comme adultes. Les enfants doivent pouvoir y jouer le samedi matin, mais les jeunes doivent aussi pouvoir s'y



retrouver le vendredi soir moyennant quelques encadrements. Ces lieux appartiennent à toute la population sédunoise et nous pensons que ce règlement vise de manière détournée à arrêter les rassemblements de jeunes le vendredi soir à la Planta ou ailleurs. Ainsi, nous ne pensons pas qu'un règlement des parcs et jardins permettrait de lutter contre les consommations d'alcool, le littering et le sentiment d'insécurité. Par conséquent, nous n'allons pas soutenir cette motion qui nous paraît inadaptée, disproportionnée et prématurée.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Le PDC soutient cette motion car, au vu des nombreux problèmes rencontrés depuis plusieurs années, il semblerait que la législation actuelle ne soit pas suffisante. L'acceptation de cette motion ne va pas à l'encontre de la prévention. Elle en est un complément, complément nécessaire au vu de la réalité que vivent les employés de notre voirie les samedis et dimanches matin dans les différents parcs de notre ville.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de prise de parole.

Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC. Je m'attendais bien à cette absence, cette fois-ci, d'unanimisme. Je vais donc répondre aux quelques remarques qui ont été faites, groupe après groupe. Concernant l'intervention de notre collègue Bornet, je pense que donner des amendes à 300 francs dès la première intervention ne s'appelle pas de la prévention. Pour moi, c'est de l'artillerie lourde. Si on met en place un règlement, c'est pour expliquer aux gens ce qu'ils ont droit de faire et ce qu'ils n'ont pas le droit de faire en montrant bien qu'il y a une gradation. Pour moi, c'est didactique; arriver avec une amende à 300 francs, je ne comprends pas trop l'idée.

Concernant les remarques de notre collègue Reist, nous sommes paternalistes. Je m'abstiens de commenter la remarque concernant son avis sur les groupes communautaires. C'est rarement ce qui a été relevé dans les différents travaux qui ont été menés sur les parcs et jardins. Est-ce que c'est un avis personnel ou est-ce autre chose ? Mystère.

Pour notre collègue Darbellay, prévenir et punir ! Un vaste programme. La médiation, on a déjà essayé; je vous ai fait une chronologie, je crois pouvoir dire que l'on a à peu près tout essayé. Les cantons de Vaud, les cantons de Fribourg ont édicté des règlements au niveau cantonal concernant le littering. C'est extrêmement clair, ça commence à 40 francs. C'est simple, on donne un certain nombre de règles, après on suit ou on ne suit pas. Quant à la médiation dans les parcs, je pense qu'un des grands soucis de ces parcs et jardins, c'est le problème des hirondelles. Parce que les hirondelles et les étudiants ont cela en commun, ils ont peur du froid. Donc, ils s'en vont en hiver. Ils reviennent au printemps. C'est possible que ce soit une opportunité de relancer de la médiation, de relancer des interventions du RLC, à voir.

Enfin, concernant notre collègue Collet, il n'a toujours pas compris, j'insiste, ce n'est pas une motion anti-jeunes, c'est une erreur, c'est totalement faux. C'est simplement pour dire que, comme il l'a très bien fait remarquer, les parcs appartiennent à tout le monde. Simplement, il y a certaines fois où l'on a l'impression qu'ils appartiennent plus à certains groupes de population qu'à d'autres. Lesquels ? Je laisserai M. Reist les citer.

A titre personnel, ce que je retiens des prises de parole de tout le monde ici, c'est extraordinaire. Tout le monde est d'accord. Tout le monde est d'accord, il y a un problème avec les parcs et jardins. Personne ne me donne une bonne raison de ne pas faire un règlement qui serait rien d'autre qu'un nouvel outil didactique, personne. Mais après pour des raisons dogmatiques, vous n'êtes pas d'accord de faire un règlement. Il faut le dire, mais personne ne m'a donné une bonne raison de faire un autre règlement qui est un outil de plus pour le vivre-ensemble.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent cette motion appuient sur la touche verte, les conseillères et conseillers qui la refusent la touche rouge, en cas d'abstention touche blanche. Le vote est lancé.

La motion est refusée par 29 non, 23 oui et 1 abstention.



V- Développement et vote du postulat "Pour une égalité des chances en matière d'informatique dans les classes primaires et secondaires sédunoises".

Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC. Posons un tout petit peu le problème des MITIC (Médias, Images et Technologies de l'Information et de la Communication), des TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement) et de l'informatique à l'école. Première chose, qui décide ? Pas vous, par eux, la CDIP (Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique). L'informatique, les MITIC, les TICE sont, dans le PER (le plan d'études romand), des compétences transversales que chaque étudiant, dès son plus jeune âge, doit expérimenter, du primaire au secondaire, puis au secondaire 2. Ce n'est pas ni vous, ni moi, ni nos collègues du Conseil municipal qui décident, ni même les députés, c'est comme cela, c'est dans le programme. Ensuite, que dit la loi cantonale ? Elle dit simplement que les outils, les bâtiments sont une prérogative communale. C'est comme cela, c'est cher et c'est à la commune de payer.

Le problème que l'on a maintenant c'est que "qui paie, décide". Donc, c'est un vrai choix qu'il faut faire : "Est-ce que l'on a l'envie d'investir dans ces domaines-là ou est-ce que l'on n'a pas envie d'investir ?" Pour moi, ne pas investir dans ces domaines-là, c'est absurde et irresponsable. Tout simplement.

Ensuite, en Valais, vous avez des communes qui ont de petits moyens et qui n'ont pas pu investir, vous avez d'autres petites communes qui ont de petits moyens et qui ont fait le choix d'investir. Je vous ai donné un exemple sur le postulat, je ne vais pas y revenir ici. C'est un exemple que je connais bien, c'est un cas d'école et c'est franchement une introduction qui fonctionne et c'est assez brillant dans la méthode.

Les TICE doivent être et doivent demeurer un instrument, un instrument au service du triangle didactique, du triangle pédagogique qui regroupe l'élève, le savoir et l'enseignant. Quelles sont les utilités au fond de ces TICE ? Eh bien, elles sont semiocognitives, sensori-motrices, proxiologiques et réflexives. Je vous laisserai aller chercher, cela vous donnera un petit peu de travail pour la suite de ce que je raconte. Au fond, le sens des TICE est simple. Cela contribue à améliorer la pédagogie des formateurs d'une part, à établir un meilleur rapport au savoir des apprenants et finalement pour les apprenants qui deviennent, peut-être parfois un peu plus acteurs de l'acquisition de leur savoir. C'est la première partie. Ces TICE ne vont pas sans internet. Alors, internet à l'école, grand souci. Effectivement, c'est un souci, mais si l'on ne l'aborde pas à l'école et si l'on ne l'aborde pas sous une forme avec de la qualité, et bien peut-être que certains enfants n'entendront jamais parler des soucis liés à internet. Internet, c'est quoi ? C'est une quantité et une qualité de données. Alors, la quantité est là, par contre la qualité, elle est variable. Amener cela à l'école, cela permet un filtre des connaissances et cela permet d'affiner, pour les élèves, un outil qu'ils ont quasiment tous en poche aujourd'hui.

Internet permet aussi dans une école de devenir un contributeur. Je ne sais pas si vous connaissez le site "Wikimini" qui permet aux élèves de faire une espèce de mini encyclopédie, c'est très sympa. Et puis au fond, c'est pour eux, on peut y croire ou pas, une autre vision du savoir que la vision livresque. Parfois, le livre fait un petit peu peur. Vous allez me dire : "là, on le sent venir Gachnang, lui au fond ce qu'il veut, c'est une école ludique". Alors oui, peut-être, si par ludique on entend : mobiliser l'attention et focaliser cette attention sur une action précise. Alors oui, peut-être, si c'est cela la définition de ludique. Enfin, ce que je tiens à vous dire, c'est que sans un niveau de maîtrise fondamentale de l'informatique aujourd'hui, on a quand même énormément de peine à une bonne intégration dans le tissu de la formation, par la suite dans les tissus professionnels. Et puis, si on ne le fait pas l'école peut-être que certains ne l'auront jamais. En cela, on a parlé du problème de l'égalité de traitement. Si on en parle à l'école, tous les élèves qui fréquentent la scolarité obligatoire (elle est obligatoire quasiment pour tout le monde) seront confrontés et auront cet apport critique. Petite explication pour un élève du primaire : qu'est-ce qu'il peut faire sur ces fameux TICE ? Il peut, par exemple, peaufiner la lecture et l'écriture; au secondaire, il peut, par exemple, faire du calcul mental; c'est très utile aussi pour les langues, aussi pour la consultation des sources et la vision critique sur ces sources. Pour le



professeur, c'est un panel vaste de référentiel, c'est une forme d'instantanéité (très pratique si l'on nous pose des questions auxquelles l'on n'a pas forcément de réponses). Et puis, c'est une réflexion et un moyen de métacognition aussi pour l'enseignant.

Voilà, je suis arrivé au terme de mon développement sur les utilités et nécessités de ces TICE, MITIC, informatique. Je pense vraiment qu'en tant qu'enseignant que l'enseignant par exemple ne disparaîtra jamais. J'espère, parce qu'il est la référence ultime quand même pour les élèves et un écran n'expliquera jamais comme un être humain.

Par rapport à cela, je vous parlais de communes qui ont fait le choix d'investir dans ces domaines MITIC, TICE, informatique : commune de Monthey, dans le Nouvelliste de ce jour, engagement d'un personnel dédié à l'informatique, sur 3 axes : accompagnement des enseignants, prévention et utilisation des écrans, gestion de l'infrastructure et décryptage aussi des soucis. Autre problème qui me passe par la tête, c'est l'éventualité que l'on pourrait dire : "mais les enseignants alors, sont-ils formés à utiliser tous ces MITIC ? Ne va-t-on pas donner des "Perles aux cochons" ? Eh bien non ! Les enseignants sont formés, ils ont dû faire des tests il y a 8 ans. La plupart des enseignants, lorsqu'ils ont terminé leurs études, sont formés à ces TICE, MITIC, donc pas de souci de ce côté-là. Et puis, on pourrait dire : "au fond, est-ce qu'il n'y aurait pas peut-être une surexposition des élèves aux écrans, etc.?" Alors, je pense qu'une utilisation concertée au sein d'une école règle ce genre de problème et puis quant à l'utilisation éventuellement des wifis qui pourraient poser problème dans une école, je vous laisse regarder, sortir votre natel, regarder combien il y a de wifis qui tournent ici ce soir. Je ne vois personne avec des casques en papier d'aluminium pour se protéger, je pense que c'est gérable pour tout le monde et c'est comme cela un peu partout. Voilà, je vous remercie de votre attention et j'écoute avec plaisir vos réflexions.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Il m'est difficile de faire le lien entre la présentation du postulat réalisée par notre collègue et la demande figurant dans ledit postulat. Donc, je ne commenterai que le contenu à défaut d'improviser. En guise d'introduction, le postulat PDC précise les intentions du DEF concernant l'utilisation de l'informatique dans les classes valaisannes. Effectivement, le département de l'économie et de la formation souhaite préparer les élèves de ce canton à la digitalisation croissante de la société. On ne peut qu'approuver une telle décision. A partir de là, pour viser cet objectif, suffit-il de multiplier le nombre d'Ipad, de tableaux interactifs et d'ordinateurs mis à disposition des classes de notre commune ? L'équipement informatique des classes de St-Maurice, citées dans le cadre de ce postulat, suffit-il à préparer correctement les élèves à l'entrée dans le monde numérique ? Par ailleurs, que signifient de tels chiffres dans l'absolu ? Correspondent-ils à un idéal ? La multiplication des moyens informatiques ne répond que très partiellement aux intentions du DEF. Au-delà des chiffres, tout dépend de l'utilisation réelle qui en est faite, les objectifs fixés, objectifs qui sont en partie rediscutés actuellement au niveau de la conférence intercantonale de l'instruction publique et du degré de formation des enseignants dans le domaine du numérique pour équiper au mieux les classes. Il semble important de s'assurer parallèlement que les objectifs poursuivis coïncident avec ceux du département de l'économie et de la formation et du plan d'études romand, que les enseignants concernés aient été formés à l'utilisation tant technique que pédagogique des moyens numériques, ce qui n'est pas certain malgré ce qu'affirme notre collègue. L'égalité des chances passe aussi par une excellente formation des principaux responsables. Il est important de s'assurer que tous sont déjà ou vont être prochainement formés à ces deux usages. Qu'une évaluation régulière des compétences développées par les élèves dans le domaine soit mise en place afin de s'assurer que l'usage de moyens informatiques favorise réellement les apprentissages scolaires et que, parallèlement, il les prépare quelque peu à affronter les subtilités du numérique au terme de la scolarité primaire.

Voilà toute une série de conditions méritant d'être mises en exergue. Équiper les classes est une chose, mettre l'accent sur la qualité de la formation est un tout autre défi. De la réponse à ces questions dépend la quantité et le type de matériel informatique qui devrait équiper nos différentes classes afin de renforcer les apprentissages scolaires de nos enfants et de les préparer au mieux à affronter les défis posés par la digitalisation.



Je pense que l'on peut tous être d'accord qu'utiliser un Ipad, un ordinateur ou un tableau interactif uniquement pour remplacer le crayon papier ne fait pas vraiment sens

Le groupe des Verts peut se rallier à ce postulat, à condition qu'il ne débouche pas uniquement sur un inventaire mais encourage nos autorités scolaires à prendre en compte l'ensemble des aspects nécessaires à une utilisation véritablement pédagogique des moyens informatiques mis à disposition des classes de la ville. Enfin, selon nos sources, un inventaire du matériel informatique à disposition des classes de la ville aurait déjà été réalisé par Monsieur Dominique Aymon, collaborateur au service de l'informatique et responsable du groupe ICT-Valais, à la demande précise du DEF. Une information qui mérite d'être vérifiée bien entendu et qui répondrait à la demande expresse de ce postulat, ce qui le rendrait caduc ainsi formulé.

Maury Cindy, Conseillère générale, AdG. Après avoir étudié attentivement ce postulat, notre groupe a été sensible à certains arguments. En effet, le monde du travail aujourd'hui demande de plus en plus de compétences dans le domaine informatique. Ce dernier est en constante évolution. Il est, dès lors à nos yeux, indispensable que chaque enfant puisse y avoir accès et bénéficier ainsi des mêmes chances dans ce domaine sur un marché du travail de plus en plus difficile et sélectif. Outre l'aspect technique, il est par ailleurs impératif que les jeunes d'aujourd'hui apprennent également à avoir une réflexion objective.

Toutefois, nous tenons à souligner que nous souhaitons ici que l'informatique et les technologies nouvelles restent uniquement un support utile et adéquat pour apporter une plus-value dans le cadre de l'enseignement scolaire, sans pour autant trop empiéter sur le travail indispensable de l'enseignant. Dès lors, notre groupe a décidé de soutenir ce postulat. En effet, nous estimons qu'il serait intéressant d'établir un inventaire et de faire un point de situation sur les équipements dont nous disposons actuellement, ainsi que sur les possibilités futures qui pourraient nous être offertes avec les conditions y relatives.

Fumeaux Dionys, Conseillère générale, UDC. Prévoir une stratégie, c'est une bonne chose, c'est très louable. Toutefois, le groupe UDC pense qu'une stratégie doit découler d'une réalité démontrée par le projet. Or, le canton n'a pas encore analysé la matière à laquelle ce postulat se réfère. Nous devrions donc nous interroger sur la nécessité de se substituer à l'Etat et de préjuger de ses décisions. Donner autant d'importance à l'enseignement de l'informatique, correspond, à notre avis, à une nouvelle orientation scolaire, à savoir l'école au service de l'économie. Le groupe UDC prône le contraire. C'est l'économie qui devrait être au service de l'école. Je m'explique. Ajouter un programme d'enseignement informatique tel que proposé prendrait pied sur d'autres matières. Actuellement, la connaissance scientifique prend de plus en plus de place dans l'enseignement, au détriment du côté humaniste de la formation.

Nous devons rester attentifs pour garder, voire revenir, à une école plus généraliste, porteuse de valeurs et de repères. Nous ressentons une volonté sous-jacente de tout digitaliser qui entraînerait une surutilisation d'outils pédagogiques, très orientés scientifique qui est une des qualités de l'enseignement de niveau universitaire. De plus, nous avons grande confiance aux enseignants qui ont déjà fait le pas avec leur actuel matériel informatique et qui permet de garder un esprit critique envers ce domaine des sciences. De plus, cet après-midi encore, un ancien directeur d'une école de commerce, a confirmé mon argumentation. Pour ces diverses appréciations, le groupe UDC refusera ce postulat.

Pallara Chantal, Conseillère générale, PLR. Il n'y a aucun doute sur le fait que la digitalisation est véritablement passée à la vitesse supérieure et que la plupart des domaines où elle sévit ont basculé des intentions aux investissements ou des projets à la mise en œuvre. Le postulat propose de faire un inventaire du matériel informatique dans les écoles et, si le matériel n'est pas suffisant, de faire des propositions d'achat. Or, quel est véritablement le rôle de la Ville dans le cadre de la digitalisation des savoirs ?

Le canton aurait déjà mis en œuvre ce processus de changement. Le groupe PLR pense qu'il ne faudrait pas faire les choses à double. La transformation digitale des savoirs nécessite une évaluation



précise afin d'en faire un excellent diagnostic. Autrement dit, si l'établissement d'un inventaire dans les écoles de la ville permettrait de démarrer une évaluation, il faudrait choisir les bons indicateurs et s'assurer de la fiabilité des résultats. Le groupe PLR se demande aussi comment sera utilisé ce matériel ? Est-ce véritablement à l'école de le fournir ?

Il manque à ce stade un peu de matières pour pouvoir répondre correctement à cette question. Mais pour commencer, certes, l'établissement d'un inventaire peut être une bonne chose. Il faudra aussi faire attention que les investissements demandés, dans une deuxième phase, correspondent réellement à un besoin. Pour toutes ces raisons, le groupe PLR vous recommande d'accepter ce postulat.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Le PDC soutiendra son postulat. Je mettrai ici l'accent sur l'égalité des chances qui a été mentionnée dans le postulat mais pas tellement dans la comparaison avec d'autres communes. Il y a déjà un problème simplement au niveau de notre commune. Tous les centres scolaires ne sont pas équipés du même matériel et les différences sont parfois criantes. Il est donc nécessaire de donner les mêmes chances numériques aux élèves de notre commune.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de prise de parole.

Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC. Merci à toutes et tous pour vos différentes remarques. Comme j'ai procédé auparavant, je vais reprendre groupe après groupe les remarques qui m'ont été faites.

En réponse à notre collègue Mabillard, effectivement, je n'ai pas relu le postulat que vous avez tous lu. Je me dis que ce serait peut-être plus intéressant de vous donner d'autres informations. Mes demandes sont assez simples à vérifier; je n'ai pas redit que je souhaitais qu'un inventaire soit mis en place, je n'ai pas redit que je souhaitais que suite à l'inventaire une stratégie communale soit aussi proposée. Je me suis dit que ce serait peut-être plus intéressant de vous parler d'autres choses. Quant à la formation des enseignants, il me semble, Monsieur Mabillard, que vous travailliez avant à la HEP, il me semble que cela fait partie des cours qui sont donnés aux enseignants et je crois que l'on est relativement bien formé à cela. Cela fait partie de notre cursus.

Je remercie Mesdames Maury et Pallara pour leurs remarques. Quant aux indicateurs de fiabilité suite à un tel inventaire, les recommandations d'un professionnel tel que Monsieur Aymon qui a été engagé pour cela seront soumises à la Ville qui prendra les décisions. C'est à la Ville de dire ce qu'elle souhaite faire. Oui, le canton peut amener quelque chose mais comme c'est la Ville qui paie, ce serait intéressant qu'elle se détermine.

Maintenant notre collègue Fumeaux qui s'est un peu beaucoup éloigné des salles de classe ces dernières années et qui visiblement n'est pas au fait de tout ce qui s'y passe. On nous dit que l'informatique existe déjà. Oui, effectivement, il y a énormément d'informatique. Je me suis permis un petit calcul rapide : sur une scolarité du secondaire obligatoire du CO, il y a une heure d'informatique sur 3 ans. Si on fait le calcul, par exemple, de ce qu'on pourrait appeler "les sciences molles, les SHS" (la géographie, l'histoire et l'éthique et la culture religieuse) nous avons en tout 12 heures sur 3 ans. Je crois clairement que s'il y a un manque, il est du côté de l'informatique et on voit que lorsque les élèves sortent du CO, il y a des soucis de traitement de texte, il y a des soucis d'utilisation d'outils très basiques. Donc, si on fait le plus simple possible, c'est déjà pas mal. Je vous remercie pour vos remarques, je vous remercie pour votre soutien.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Permettez-moi simplement de répondre puisque nous avons été interpellés par le conseiller Mabillard sur cette question de l'inventaire et je pense que c'est vraiment important que l'on puisse vous donner cette information. Monsieur le postulant Gachnang évoquait Monthey qui s'est dotée ou va se doter d'un collaborateur à 60%. Cela fait de nombreuses années que la Ville de Sion a un collaborateur qui aujourd'hui est actif à 100% pour tout



ce qui est accompagnement informatique, que ce soit sur le volet pédagogique comme sur le volet infrastructurel. La Ville de Sion a donc déjà cette fonction.

Concernant cet inventaire il a été fait; aujourd'hui, l'inventaire existe, nous sommes simplement dans l'attente des contenus informatifs: c'est bien beau de savoir si on a un PC, un MAC, une tablette ou un autre support informatique, mais ce qui est important, c'est le contenu. Et là, l'input doit venir du Canton.

Je ne voulais pas répondre immédiatement au postulat si vous l'acceptez mais vous donner des informations qui peuvent vous permettre de vous faire un avis sur ce qui est déjà engagé au sein de la Ville aujourd'hui.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent ce postulat appuient sur la touche verte, les conseillères et conseillers qui le refusent sur la touche rouge, abstention la touche blanche. Le vote est lancé.

Ce postulat est accepté par 38 oui, 9 non et 6 abstentions

Nous allons passer au point 6 de notre ordre du jour : Présentation de la liaison Plaine/Montagne. Je prie, Monsieur Philippe Varone, président de la Ville, Monsieur Vincent Kempf, chef du service urbanisme et mobilité et Monsieur Georges Jolliat, chef du service travaux publics et environnement, de venir nous faire cette présentation.

VI- Présentation de la liaison "Plaine-Montagne".

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Nous sommes là pour vous présenter le dossier, longtemps attendu de votre part, de la liaison Plaine/Montagne et vous informer, qu'aujourd'hui, nous déposons la demande de concession et d'approbation des plans. On va vous présenter le fruit de ce travail ainsi qu'une demande de reconnaissance en transport régional voyageurs. On vous expliquera aussi en quoi cela consiste. Ce sont ces deux démarches qui sont faites en parallèle.

Une, est faite par TéléSion, cette société qui est, vous le savez, copropriété de la Ville de Sion, de la Bourgeoisie et de 6 communes qui sont Hérémece, Vex, Veysonnaz, Nendaz, Riddes et Bagnes, et qui ont décidé de porter ce projet.

La demande de reconnaissance en transport régional voyageurs est faite par la Ville de Sion avec les communes de Vex, Veysonnaz et Nendaz. Ce sont donc ces deux démarches que nous vous présentons aujourd'hui. Nous avons tout à l'heure par souci de transparence fait une conférence de presse pour présenter ce dossier avec un embargo jusqu'à 22 heures puisque que nous voulions vous réserver la primauté de cette information. Cette information et cette présentation va être faite à trois voix. Je vais replanter le décor général de ce projet et Monsieur Kempf et Monsieur Joliat évoqueront les aspects un petit peu plus spécifiques, soit pour Monsieur Kempf la notion de mobilité et d'aménagement du territoire, soit pour Monsieur Joliat la question pratique de la liaison câblée en elle-même.

J'évoque tout d'abord les principaux enjeux. Vous vous rappelez que, depuis le premier janvier 2017, la Ville de Sion a un territoire qui va de la plaine à la montagne depuis les fusions avec Salins et les Agettes. A 1'500 mètres, vous avez une vue sur la ville qui vous montre effectivement un belvédère assez particulier avec le coteau, la ville de Sion et la montagne que nous connaissons maintenant qui est sur le territoire de la ville de Sion. Je vous rappelle que la piste de l'Ours en fait partie. L'installation actuelle existante sur la piste de l'Ours nous permet de monter jusqu'à quasiment 2'300 mètres d'altitude. Aujourd'hui, la mobilité est un enjeu du développement régional, c'est même un enjeu de vie. On choisit son lieu de vie, on choisit son lieu de travail en fonction de la mobilité. Je l'ai dit, de nouveaux territoires, de nouveaux besoins en mobilité. Le Conseil municipal s'est posé la question de savoir comment relier ces différents territoires. Comment aussi exploiter ce potentiel



nouveau que nous avons au travers des fusions ? Pendant longtemps on a opposé la plaine à la montagne. Je pense que la ville aujourd'hui a vraiment le potentiel de pouvoir réconcilier ce potentiel de Plaine/Montagne et la mobilité est vraiment un enjeu central pour pouvoir le faire. Au travers de cet enjeu territorial, il y a la notion du transport. Aujourd'hui, ces territoires sont connectés par la route.

Vous avez, essentiellement entre Veysonnaz et Sion, une liaison par transport public (car postal); on voit que ces dessertes, aujourd'hui, sont de plus en plus compliquées à garantir. L'Etat du Valais a, du reste, édicté des mesures ou en tout cas un ordre de marche pour essayer de questionner certains réseaux routiers qui sont coûteux à entretenir. Aujourd'hui, on doit garantir aussi des transports qui sont sûrs, qui sont rapides. Vous le verrez tout à l'heure dans la présentation, la liaison câblée permet de réunir Sion aux Mayens de l'Ours en moins de 10 minutes alors qu'il faut 35 minutes, aujourd'hui en bus, pour faire le même parcours. Et puis, l'écologie est un élément important; une liaison câblée est 30 fois moins gourmande en émission de CO₂, qu'un car postal ou un transport public. Donc pour nous, assez rapidement, le câble s'est avéré comme un choix naturel et raisonnable. Je vous rappelle qu'aujourd'hui, le seul projet qui est à l'Office Fédéral des transports, c'est notre projet qui a déjà été déposé et présenté en 2017.

Pour vous replanter le décor : vous avez un premier tracé qui relie Sion aux Mayens de l'Ours qui a l'objectif de relier deux quartiers de la ville; c'est là que l'on va demander la reconnaissance de transport régional voyageurs et puis vous avez un deuxième tronçon qui est celui qui est existant, qui part depuis le pied de la piste de l'ours et qui monte quasiment un peu plus haut que Thyon 2000. Celui-là est un transport touristique, il est géré par une société de remontées mécaniques, et la volonté de la Ville est véritablement aussi de l'intégrer dans cette vision de pouvoir relier les différents territoires qui sont sur la commune de Sion.

Les atouts du câble dans les grandes lignes : C'est l'occasion de renforcer le nœud de mobilité assez extraordinaire que nous avons autour de la gare. C'est relier la ville avec le mi-coteau ou, vous le verrez, la volonté affirmée de créer un potentiel pour environ un millier d'habitants. C'est de créer une connexion directe avec la montagne et le domaine skiable des 4 Vallées qui est un des grands domaines européen pour favoriser le tourisme 4 saisons. Cela nous permet de repenser aussi la desserte à mi-coteau. Aujourd'hui, elle est lacunaire, demain, vous le verrez, c'est un système en T qui vous est proposé. On a une liaison câblée et puis après on va capter des habitants depuis les Agettes jusqu'à Basse-Nendaz pour les ramener au sommet de cette installation et leur permettre de gagner la plaine. C'est une bonne alternative à la route et c'est un report modal vers une télécabine. Aujourd'hui, une télécabine cela tourne en continu, cela vous évite des délais d'attente et vous pouvez monter dans la cabine quasiment immédiatement. Peut-être un rapide résumé de ces différents territoires que nous souhaitons connecter par ce transport à câbles. Vous avez effectivement au bas, la ville avec toute son urbanité, avec tous ses services, vous avez un questionnement à mi-coteau et puis vous avez la partie touristique Thyon 2000, qui aujourd'hui a aussi un potentiel à disposition.

Je vais vous donner quelques chiffres concernant le transport régional voyageurs. Le budget nécessaire pour réaliser cette liaison câblée est de l'ordre de 24 millions, +/- 20%. Aujourd'hui, on connaît les coûts puisque l'on a quasiment déposé des plans de mise à l'enquête qui permettent d'affiner la facture et la demande de reconnaissance en transport régional voyageurs concernant le premier tronçon. Qu'implique cette reconnaissance déposée par les 4 communes que j'ai évoquées tout à l'heure ? C'est un cofinancement de la Confédération et du Canton. Si l'on obtient cette reconnaissance (c'est un travail que nous devons faire), la Confédération soutiendrait l'investissement à 50% à fonds perdu, 35% se ferait sous forme d'un prêt sans intérêt et 15% à charge des communes à amortir sur 25 ans. En termes d'exploitation, la répartition est un peu différente, c'est ce que l'on connaît aujourd'hui déjà pour les bus, 63% de la Confédération, 1/3 à charge du canton et il resterait 5% à charge de la ou des communes qui seraient concernées par ce transport régional voyageurs. Il faut savoir que le budget d'exploitation est de l'ordre de 830'000 francs par année.

Le calendrier. Nous déposons aujourd'hui ces deux demandes en parallèle. Nous espérons qu'en été 2019, les allers-retours entre la ville de Sion et l'Office Fédéral des transports permettront d'avoir un dossier qui est complet. Nous espérons, qu'en mars 2020, nous puissions obtenir ce que nous cherchons aujourd'hui au travers de Télésion : une concession et une autorisation de construire. C'est



comme pour une route, quand nous aurons la concession, elle vaut comme autorisation de construire et nous pouvons débiter les travaux immédiatement. On s'est laissé quelques mois pour faire encore quelques ajustements et on peut, raisonnablement s'il n'y a pas procédure, envisager un début d'exploitation en décembre 2021 ou au début 2022.

Si je devais faire une petite synthèse de cette première partie qui plante le décor, c'est effectivement pour la ville l'occasion de connecter trois milieux qui sont vraiment complémentaires: la plaine où l'on vit, le mi-coteau où l'on habite mais l'on peut aussi y vivre et puis la haute montagne où l'on vient plutôt partager des loisirs, qui a plutôt une vocation touristique. L'accessibilité est assez extraordinaire avec cette liaison câblée; on peut partir de Lausanne en mocassins et se retrouver une heure après avec un vélo, des skis au pied ou des bâtons de nordic walking pour gagner le Val d'Hérens et découvrir cette belle nature. C'est un outil formidable pour le développement touristique 4 saisons que nous souhaitons augmenter dans la région. Tout à l'heure en conférence de presse on citait Jean-Luc Crérier, qui est un ancien champion olympique français, adjoint au maire de Bourg-St-Maurice et qui disait qu'en été, ils avaient plus de 1000 passages avec des vététistes ou des promeneurs qui utilisaient cette installation. Produit exceptionnel pour le Valais et les Alpes. Je crois que c'est simplement affirmer cette volonté d'être Sion capitale au cœur des Alpes; vous savez que l'EPFL va travailler aussi sur ces milieux alpins et polaires dans le cadre de la deuxième étape de l'arrivée de l'EPFL; et là, on aurait un terrain d'expérimentation tout à fait intéressant. C'est un outil de marketing urbain, vous le verrez tout à l'heure. Selon les études, on voit qu'aujourd'hui on pourrait attirer de nouveaux citoyens dans ce quartier qui seront séduits par la qualité de l'habitat que l'on veut proposer et aussi par cette mobilité tout à fait attractive en termes de temps et en termes de facilité d'usage. Voilà, je ne vais pas être beaucoup plus long pour l'introduction. Je pense que c'était important de replanter le décor et je vais passer maintenant la parole à Monsieur Kempf qui va vous présenter les aspects urbanistiques et de mobilité à proprement dits.

Kempf Vincent, chef du service urbanisme et mobilité. Cette liaison câblée, il faut la voir dans une perspective beaucoup plus globale. Elle s'inscrit dans un nouveau maillon des transports, de la mobilité séduinoise du Valais central mais également du Valais et de la Suisse tout entière puisque l'on va connecter, à travers le pôle de la gare de Sion qui est le principal pôle multimodal de notre canton, toute une série de villes et de capitales. Vous savez que l'on augmente régulièrement les fréquences de transports publics de trains sur la gare de Sion. On a les trains à deux niveaux qui vont arriver progressivement sur notre canton. Donc, cette liaison câblée, c'est un nouveau maillon essentiel. On a une contraction que l'on peut qualifier de spatio-temporel puisque vous voyez qu'entre la ville et les Mayens de l'Ours, Mayens de l'hôpital, on va arriver en 10 minutes avec une télécabine qui est l'outil, on va dire "le nec plus ultra", en matière de transports publics puisqu'il est disponible en permanence, à flux continu. Il n'y a pas de temps d'attente. On sait que les ruptures de charge et les temps d'attente de correspondances sont toujours des problématiques qui sont rédhibitoires pour les transports publics. On est ici dans une perspective nettement améliorée. Effectivement, la poursuite du parcours entre les Mayens de l'Ours-Mayens de l'hôpital sur Thyon 2000, s'effectue déjà en 7 minutes. Cette nouvelle offre de transport doit être comprise non seulement comme une télécabine qui vient depuis la gare de Sion et qui va sur les Mayens de l'Ours, mais également à travers une nouvelle ligne de car postal, de bus, qui va voir la suppression de la desserte actuelle depuis Sion en direction de Veysonnaz. Cette nouvelle ligne de bus a été étudiée d'ailleurs par le service cantonal de la mobilité, puisque c'est lui qui est en charge, notamment de la planification de tous les itinéraires de transports régionaux et de car postaux.

Le service cantonal de la mobilité a vu qu'il y avait une opportunité incroyable pour redéfinir complètement la mobilité de mi-coteau. Cette nouvelle ligne de bus va desservir depuis les Mayens de l'Ours dans un sens les Collons et dans l'autre Veysonnaz, au-delà Beuson et puis un terminus à Basse-Nendaz. Elle va permettre de réduire de manière très significative le temps de parcours, et d'améliorer l'attractivité également pour ces territoires. Les analyses qui ont été conduites par le service cantonal de la mobilité montre que l'on va pouvoir doubler les fréquences qui sont aujourd'hui proposées, notamment aux habitants de Veysonnaz. Donc, une attractivité encore plus renforcée.

Concernant la notion de transport régional voyageurs, l'idée et l'objectif clair de ce nouveau maillon de la télécabine et de cette nouvelle ligne de bus, sont de l'intégrer dans le schéma global des transports



publics valaisans. En termes de planification supérieure, ce qu'il faut savoir, c'est que nous travaillons depuis longtemps avec nos homologues cantonaux pour avancer dans la planification et dans l'inscription de cette liaison dans les différents documents contraignants de planification directrice notamment, et comme j'aurai l'occasion de vous le préciser tout à l'heure, je peux vous annoncer ce soir que la coordination est à ce stade réglée. On est donc au stade ultime en matière de planification directrice concernant cette liaison par câbles qui est reconnue comme infrastructure de transport public dans le Plan directeur cantonal. La demande de reconnaissance en transport régional voyageurs, comme l'a dit Monsieur le président, est formellement soutenue par les communes concernées (Sion, Vex, Veysonnaz et Nendaz) et est soumise en parallèle au dépôt de la demande de concession d'autorisation de construire.

Concernant la question du territoire, l'objectif est clair. C'est de jouer sur les complémentarités et sur la coordination, non seulement au niveau de la verticalité, entre les différents paliers de la plaine vers la montagne mais également la complémentarité dans les fonctions qui sont déjà existantes. L'objectif est de réfléchir par rapport à ce qui se fait déjà à Veysonnaz, aux Agettes et aux Collons avec de nouvelles synergies sur le site des Mayens de l'hôpital. Je vous ai mentionné tout à l'heure que la coordination en matière de planification directrice était déjà bien avancée. Ce qu'il faut savoir, c'est que le Conseil d'Etat a déjà, le 15 mars 2017, validé la fiche de coordination, C12 2 qui s'appelle Sion-Mayens de l'Ours -Thyon 2000 - 4 Vallées, transport à câbles assurant le service public et que notre Grand Conseil, le 8 mars 2018, dans cette même salle a validé la fiche du Plan directeur cantonal qui s'appelle aussi infrastructure de transport public par câble.

Ce document est public. Vous pouvez le consulter et vous verrez que le projet de liaison câblée figure donc en coordination réglée, ce qui signifie que toute une série de justificatifs ont d'ores et déjà été apportés et sont reconnus par les instances cantonales comme telle. En matière de procédure d'aménagement du territoire, nous sommes aussi dans une démarche de précurseur puisque l'on demande aujourd'hui, au niveau des communes, de créer une zone spéciale pour les gares de cette télécabine (la station amont et la station aval), raison pour laquelle lors de la mise à l'enquête publique il y aura une procédure en parallèle qui sera initiée pour adapter le plan d'affectation de zones afin de créer cette nouvelle zone de construction et d'installation publique de transport à câbles.

Par ailleurs, une modification du RCCZ sera introduite. L'objectif étant de créer un plan d'alignement de 7 mètres de part et d'autre du câble qui va permettre de garantir le passage de la liaison. De la même manière, nous avons un certain nombre de plans d'alignement sur le territoire communal pour garantir le passage des routes communales et des routes cantonales. Nous allons retrouver dans notre document de planification, un plan d'alignement qui va permettre de garantir en tout temps le respect de ce corridor.

Au niveau de la gare de Sion, l'emplacement de la gare de la télécabine résulte de différentes analyses, notamment d'études test qui ont été menées avec des équipes d'urbanistes en 2015 et 2016. L'objectif de ces études était de voir quel était l'emplacement le plus adéquat. Il en est ressorti de manière indubitable que la gare de la télécabine devait être le plus proche possible de la gare CFF pour créer toutes les synergies et réduire les temps de correspondance. Vous savez aussi que tout cet espace de la gare sud va être entièrement repensé dans le nouveau quartier Ronquoz 21. Les concours d'urbanisme ont été lancés en janvier. Nous avons ici présenté toute la démarche participative et nous avons informé le Conseil général que cette démarche serait initiée. Je peux effectivement vous confirmer que c'est le cas. Les inscriptions des équipes sont en cours et tout l'espace de la gare sud fait partie d'un zoom qui sera exigé de la part des concurrents pour redéfinir l'ensemble de cet espace, dont la gare de la télécabine fait partie. La volonté, c'est d'éviter que l'on se retrouve dans un espace résiduel sous les câbles. Il y a un projet de créer un corridor de mobilité douce, une sorte de voie verte que l'on a appelé parc des câbles et qui va connecter opportunément, par ailleurs, l'extension de l'EPFL qui se trouve, comme vous le savez, dans les anciens locaux de production des journaux du Nouvelliste. Donc, on va aussi créer des synergies en matière de création d'espaces publics. Vous voyez que l'emplacement est directement en prise avec le corridor, l'accès aux CFF.



On monte d'un palier pour arriver aux Mayens de l'Ours. En matière de planification, on avait déjà, dans les anciennes communes des Agettes et de Salins, des zones à bâtir qui avaient été décrétées. L'objectif, aujourd'hui, à la faveur de cette nouvelle vision territoriale, est de revoir les périmètres de ces secteurs-là pour former un tout cohérent dans le futur de ce nouveau quartier. Une question que l'on s'est posée est "Est-ce que le site se prête à un ensoleillement suffisant pour accueillir une activité humaine pérenne ?" On peut vous confirmer qu'en termes de durée d'ensoleillement, le site des Mayens de l'Ours est tout à fait adéquat et que les temps d'ensoleillement annuels sont tout à fait dans les normes.

En matière d'expertise détaillée, la volonté du Conseil municipal était d'être sûr que la création de ce nouveau quartier, très opportunément relié avec cette liaison par télécabine, faisait pleinement sens. A la fois des expertises socio-économiques, des expertises touristiques, une expertise de mobilité en termes d'énergies et évidemment urbanistique ont été conduites. Elles arrivent toutes à la conclusion que le site est totalement approprié pour un développement et comme vous allez le voir qu'il permet même de proposer des solutions extrêmement innovantes.

Au niveau du public cible, on a essayé de cerner quelles étaient les différentes attentes de la population, de vérifier aussi en matière de plan financier, si ce nouveau quartier pouvait être accessible en termes de loyers et en termes de surfaces à disposition de la population locale et pas uniquement à des élites qui viendraient de l'étranger. Les experts fonciers et en ingénierie de projets ont confirmé, par rapport au programme que je vais vous présenter, que l'on avait tout à fait des publics cible et que l'on avait des coûts de production qui étaient compatibles avec le marché local sédunois et avec le marché valaisan; ce qui conforte cette accessibilité et cette opportunité pour les habitants actuels et leurs enfants et des personnes qui vont venir s'installer dans ce nouveau quartier. Il y a différentes classes de personnes qui ont déjà été analysées. Je ne rentrerai pas dans le détail, je vous laisserai à cette analyse mais vous pouvez voir que cette différente typologie, ces différentes grilles ont fait l'objet d'une attention toute particulière.

On parle en termes de surface brute de plancher d'environ 40'000 mètres carrés où il y a déjà deux bâtiments qui ont été construits dans les décennies passées sur le site des Effeuges. L'objectif du Conseil municipal est clairement de faire de ce quartier, un pôle avec de l'habitat primaire qui se décline en une proportion de logements pour la location et logements pour la PPE. L'objectif, c'est effectivement d'avoir de la mixité, de la mixité sociale et de la mixité générationnelle. On retrouve aussi une petite partie de résidences touristiques avec ce qu'on a appelé de la PPE en exploitation hôtelière. La PPE en exploitation hôtelière, c'est quoi ? Ce nouveau type de produit qui arrive sur le marché suisse et valaisan, ce sont des lits chauds. L'objectif est de permettre aux personnes d'acquérir de la PPE et, en même temps, de la mettre en exploitation hôtelière, ce qui crée des possibilités quand elles ne sont pas sur place de les mettre à disposition d'autres personnes. En même temps, ces genres de structure ont systématiquement un certain nombre de services de conciergerie, de restauration qui leur sont liés. L'ensemble de ces services vont profiter aux habitants du nouveau quartier. On retrouve aussi un petit coin de bien-être, puisque c'est un élément aujourd'hui assez indispensable en matière d'offres touristiques et de complémentarité par rapport à ce que l'on peut trouver ou ne pas trouver d'ailleurs sur la ville de Sion et puis, j'allais dire une portion réduite, mais une portion quand même pour les commerces et les activités, les commerces de base qui sont indispensables dans le périmètre immédiat pour ces habitants, puisqu'ils vont trouver des complémentarités, notamment à Veysonnaz, mais on doit quand même assurer un minimum, notamment en termes de pharmacie ou de produits de première consommation. Enfin, vous pouvez visualiser l'idée d'avoir un programme de complémentarité avec l'EPFL et les universités puisque nous avons un développement important des structures académiques qui sont en train de voir le jour sur le territoire de notre commune. Tout cela pour vous dire que nous proposons aujourd'hui un développement cohérent de ce quartier qui utilise l'arrivée de la télécabine pour créer un noyau, si j'ose dire, autour de cette gare avec l'ensemble des services que j'ai pu vous mentionner et cette résidence touristique et deux secteurs à l'est et à l'ouest qui verront une urbanisation se développer. Cette urbanisation a déjà été testée en matière de gabarit. L'objectif, c'est d'être systématiquement inférieur à la dimension de la forêt voisine. Pourquoi ? Parce que l'on s'est rendu compte qu'en termes d'insertion paysagère, c'est un critère absolu que l'on a posé depuis le départ de cette étude et la forêt de sapins qui avoisine le site est relativement importante et prédominante, et l'ensemble des gabarits



qui seront proposés seront inférieurs pour justement garantir que l'on va rester dans une prédominance de cette masse boisée. Les sites en vert sur la carte sont des sites sur lesquels on souhaite réduire très fortement l'emprise de l'urbanisation, en faire des lieux d'accroche et de transition avec le reste du périmètre non-construit.

Synthèse du volet socio-économique pour ce nouveau quartier : on voit que l'on a un positionnement qui est relativement unique. Habiter à 1'500 mètres, avoir en permanence un moyen de transport qui vous permet d'accéder à l'hypercentre de Sion et à l'ensemble de la chaîne des transports publics de notre canton. On voit aussi que le public cible est la classe moyenne, donc une grande partie de la population. En termes d'attente, l'objectif est aussi de faire en sorte que l'on garantisse la qualité urbaine et architecturale des bâtiments. Toutes les démarches qui ont été initiées et qui vont être initiées doivent concourir à cet objectif-là. La répartition programmatique et des typologies est adaptée au marché local et les panels de service qui sont proposés sont complémentaires avec ce qui est déjà existant, notamment du côté de Veysonnaz.

En matière de concept touristique, le site des Mayens de l'Ours est un site qui va se trouver à moins de trois heures d'un bassin versant de plus de 3 millions de personnes. La télécabine est une expérience en soi, on a des points de vue sur la ville, sur la plaine et sur le panorama qui sont exceptionnels. On a déjà aujourd'hui toute une activité de ski qui est pratiquée. Vous avez pu voir qu'il y avait une tâche bleue sur le plan que je vous ai présenté tout à l'heure qui matérialise la piste FIS. Nous avons travaillé aussi avec la FIS pour garantir que les compétitions puissent continuer à voir le jour et fassent partie de l'identité et de l'image de marque de ce nouveau quartier. L'idée est effectivement de travailler sur des activités 4 saisons: le tourisme ne sera pas uniquement lié à la piste de l'Ours en convertissant temporairement l'été, l'arrivée de la piste pour d'autres activités. On voit aussi que l'on a des complémentarités très intéressantes par rapport à notre nouvelle salle de concert et de congrès à Cour de gare. Pour ceux qui ont pratiqué les séminaires ou les congrès, vous savez qu'il y a souvent des activités délocalisées qui sont proposées. On a une opportunité exceptionnelle de permettre aux congressistes de monter en 10 minutes, avec un moyen de transport écologique qui est issu du savoir-faire helvétique, à 1'500 mètres d'altitude pour se retrouver dans un milieu différent. Enfin, l'objectif est de jouer pleinement la carte de la complémentarité aussi en matière de culture puisque nous avons déjà une riche offre culturelle, une riche offre touristique et que cette nouvelle offre va s'insérer pleinement dans le bouquet qui est déjà proposé.

Le concept de mobilité : je ne vais pas trop m'étendre mais simplement vous dire que l'on souhaite évidemment réduire la part de la voiture sur le quartier des Mayens de l'Ours pour favoriser au maximum la complémentarité en travaillant non seulement sur la question des échanges et la qualité de l'interface pour permettre aux personnes de transiter très rapidement de la télécabine dans ce nouveau quartier. Ils auront la possibilité d'utiliser la nouvelle ligne de bus dont je vous ai parlé et puis en mettant en place un réseau de cheminement piéton extrêmement attractif, lisible, aménagé et convivial pour toutes les personnes et toutes les mobilités.

La question du concept énergétique : construire à 1'500 mètres d'altitude, on le fait depuis très longtemps en Valais mais on peut se poser la question : "Avec tous les développements récents de cet approvisionnement, va-t-il falloir tirer des conduites depuis la plaine pour réchauffer l'ensemble de ces nouveaux habitants, de ces nouveaux touristes qui vont fréquenter ce quartier ?". Nous pouvons répondre aujourd'hui que, à travers la mise en place de standard de type Minergie-Eco ou le nouveau label de la Confédération, le standard SNBS (standard construction durable suisse) qui concerne les constructions durables, on va pouvoir proposer des solutions complètement innovantes en matière de circuits courts puisque que quatre agents énergétiques principaux ont été identifiés. D'une part, l'agent principal sera le bois puisque vous savez que le cône de Thyon a un triage juste à côté qui produit un certain nombre de déchets de bois. Ces déchets de bois, au lieu de les descendre en plaine, pourront être valorisés immédiatement à travers une chaufferie centralisée et couvrir l'ensemble des besoins thermiques du secteur. On est donc vraiment sur la valorisation des ressources locales. On va aussi, parce que l'on a des surfaces brutes de plancher suffisantes, travailler sur la récupération de la chaleur issue des eaux usées. On a également un potentiel en matière de solaire thermique et solaire photovoltaïque pour améliorer l'autoconsommation en matière de besoin énergétique.



Concernant le quartier des Mayens de l'Ours, la suite du processus : on peut vous informer aujourd'hui que nous avons rencontré l'ensemble des propriétaires des parcelles concernées puisqu'ils sont les premiers acteurs de ce développement à venir. Ils ont accueilli avec beaucoup d'intérêt et beaucoup de plaisir les présentations qui leur ont été faites. L'objectif est de poursuivre dans cette dynamique de manière à mettre en place l'ensemble des outils d'adaptation de plan de zones et de plan de quartier nécessaires.

Pour finir ce volet territorial, nous n'avons pas oublié Thyon 2000. Aujourd'hui, la partie bâtie se trouve sur le site de la commune de Vex. On a donc travaillé avec la commune de Vex dans ces réflexions. C'est la porte d'entrée au domaine des 4 vallées, un panorama unique; il faut savoir qu'actuellement il y a 1'800 lits touristiques sur Thyon 2000 mais uniquement 21 jours d'occupation moyenne de l'ensemble de ces lits. Vous voyez qu'il y a un gros potentiel en matière de tourisme à exploiter et c'est bien l'un des objectifs poursuivis à travers cette nouvelle connexion qui permettra d'arriver à Thyon 2000. Nous sommes en train de travailler avec la commune de Vex pour déterminer le mode de connexion physique le plus approprié qui permettra d'arriver depuis la station existante de la télécabine sur le parvis qui distribue le domaine bâti. Je pense qu'il faut peut-être aussi rappeler que la distance, aujourd'hui est de 400 mètres environ. Vous voyez que l'on est dans des distances relativement courtes, voire très courtes. C'est juste la question de la praticabilité de cette connexion 365 jours par an qui est posée mais on est vraiment très proche entre la télécabine existante et Thyon 2000.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Merci Monsieur Kempf. Je vais passer la parole à Monsieur Joliat qui va vous parler à proprement dit de la liaison Plaine/Montagne sous son angle un petit peu plus technique.

Joliat Georges, chef du service travaux publics et environnement. Vous avez une ligne directe concernant cette liaison de transport public avec le départ à la gare et l'arrivée au pied de la piste de l'Ours. Pour une télécabine, c'est une ligne droite; il n'y a pas de virages et on n'a aucune alternative de tracé. Nous avons eu la chance de détecter cette fenêtre, cette ouverture, pour y placer ce tracé qui est en totale connexion avec l'installation existante qui dessert les 4 Vallées et la piste de l'Ours. Je vais vous proposer de faire un petit voyage avec moi. Nous allons embarquer à la gare pour prendre cette nouvelle installation. On va survoler les obstacles sur lesquels on a dû se pencher et les résoudre.

D'une part, nous avons dû rester à une altitude raisonnable pour ne pas entrer en conflit avec le gabarit de l'aéroport (c'est le gabarit du ciel aérien; si on peut éviter les avions c'est déjà pas mal). Ensuite, sous nos pieds, nous avons la rue de l'Industrie à traverser. On a un gabarit de 4.50 mètres à respecter, ce qui est fait. Pour la suite, on a un couloir entre la Coop existante et le bâtiment Swisscom; on arrive à passer sans frotter les bords. Ensuite, on a l'autoroute; au niveau de l'autoroute, la seule exigence qui nous a été donnée à ce jour, c'est qu'aucun objet ne puisse tomber depuis la cabine. Donc là, on a trouvé le système comme quoi les porte-skis seront fermés, et les bagages, skis ou autres seront à l'intérieur de la cabine.

Nous avons également la tour de la gravière Luginbühl à passer. Le pylône a été légèrement déplacé pour ne pas être en conflit avec la tour; c'est le pylône le plus haut, il fait à peu près 28 mètres. Tous les autres pylônes, au nombre de 23 pour arriver jusqu'aux Mayens de l'hôpital, varient entre une hauteur de 20 à 25 mètres.

Ensuite, on traverse le Rhône. Entre le pylône P9 et P10, on rencontre la ligne à haute tension actuelle. Il est clair que passer au-dessus, c'est difficile. Alors, on va passer provisoirement dessous, ce qui va nécessiter un déblai. Peut-être, par chance, en fonction des étapes de construction et de planification, cette ligne en 2021 sera démontée lorsque que la ligne THT, arbre électrique d'à peu près 100 mètres de haut, sera réalisée. Nous, avec nos petits 20 mètres, on va passer allègrement dessous. Ensuite bucoliquement, on va traverser une zone de forêt que l'on connaît et on arrive ensuite sur les Mayens de l'hôpital avec la traversée de la route cantonale. Pour garantir le gabarit de 4.50 mètres, il est prévu d'abaisser la route de quelques 60 centimètres ce qui est tout à fait raisonnable. Les cabines sont des cabines à 10 places. En fonction de leur mouvement et autres, on a



5.50 mètres et on doit avoir une marge de sécurité de 1.50 mètre, ce qui fait 7 mètres depuis l'axe. Ce qu'a dit tout à l'heure Vincent Kempf, les alignements se trouvent espacés de 14 mètres. Ces cabines avancent à une vitesse de 6 mètres/seconde.

Concernant la station aval, elle se trouve près de la gare où se trouve actuellement le bâtiment du Nouvelliste qui sera dans une première étape partiellement démonté et dans une deuxième étape totalement démonté dans le développement futur du quartier de Ronquoz 21. Pour réaliser toutes ces études, il y a eu dix bureaux spécialistes qui ont été mandatés et qui ont travaillé de concert pour finaliser un projet de mise à l'enquête. Au niveau des accessibilités, nous avons une station à 3 niveaux. Le niveau 1 qui est le niveau de la rue de l'Industrie. Depuis la rue de l'Industrie, nous pouvons accéder jusqu'à la zone d'embarquement qui se trouve au troisième étage. Entre deux, il y a le niveau de la rue des entrepôts qui permet son accessibilité. Ce que l'on a voulu créer avec ce bâtiment, c'est cette transversalité entre la rue de l'Industrie et la rue des entrepôts et d'avoir une vision aérienne et transparente en fonction de l'endroit où l'on se trouve. Au niveau des circulations : comme l'a dit Monsieur le président, les Lausannois arrivent en petites socquettes et en mocassins, ils sortent de la gare et se dirigent soit par les escaliers existants, soit par la rampe pour rejoindre le hall central. Il y a aussi les passages qui se font à travers ce bâtiment entre la rue de l'Industrie et la rue des entrepôts.

Au niveau des locaux. Au niveau de la rue de l'industrie, sur la partie droite, nous trouverons toute la partie technique où on a du stockage, un local à bagages et tout l'espace pour traiter les marchandises, tels que les déchets et aux autres parce que les déchets du nouveau quartier de la ville de Sion qui se trouvera aux Mayens de l'hôpital seront transbahutés par ce transport public. Vous avez l'escalier central qui nous permet d'accéder au niveau de la rue des entrepôts. Il y aura également des locaux où il y aura des casiers. Là, nous avons les vestiaires pour que les Lausannois puissent se changer, les WC et nous avons ici dans un premier temps un petit local de commerce, un kiosque et, dans un deuxième temps, on aura toute cette surface en sous-sol qui pourra être réalisée en espace commercial. Nous avons même pensé à la mobilité douce vélo avec un parc à vélos. Nous montons et arrivons aux guichets. Vous achetez vos abonnements et nous avons aussi des locaux, des casiers, etc...

Au troisième étage, nous avons la salle d'embarquement. Pour l'embarquement, vous montez l'escalator qui se trouve sur votre droite avec la zone d'embarquement et la zone de débarquement sur la gauche avec l'escalator qui descend. Au niveau des façades, c'est vraiment cette aération au niveau de la rue des entrepôts. En 2022, vous verrez depuis la rue de l'Industrie une bouche grande ouverte pour laisser échapper les cabines.

Aux Mayens de l'hôpital, vous avez la station de départ existante qui dessert la piste de l'Ours et plus bas la route cantonale. La difficulté par rapport au nouveau quartier qui va être construit est que l'on a la partie ouest qui n'est pas à la même altitude que la partie est du quartier. On a une différence de niveau que l'on devra assurer par cette transition et cette galette qui est aérienne. Ensuite, on a le niveau de la route cantonale qui se trouve pratiquement à huit mètres en-dessous. Les gens accèdent par la route cantonale et doivent monter sur la plateforme d'embarquement ou de débarquement qui se trouve là. On a ensuite encore la zone d'embarquement existante de l'installation de la piste de l'Ours. Tout cela est connecté. Celui qui part de Sion et qui désire skier ne change pas de cabine. Il reste dans la cabine depuis la gare de Sion pour arriver au sommet des pistes puisque ces deux installations sont totalement indépendantes l'une de l'autre. Si l'une fonctionne, l'autre peut être en arrêt et vice versa. Elles peuvent être couplées par cet axe en crémaillère qui permet le transfert de la cabine qui vient de Sion sur le circuit de l'installation existante. Au niveau des circulations, nous avons résolu le cheminement entre le quartier est et le quartier ouest par une plateforme. Nous avons résolu l'arrivée des skieurs et l'embarquement sur l'installation. Au niveau inférieur, au niveau de la route cantonale, il y a deux arrêts de bus. C'est la connexion pour le transport public horizontal. Il y aura aussi un commerce ainsi que la zone d'accès avec les vestiaires et les casiers et toute la zone infrastructure technique avec également le transformateur. Au niveau supérieur il y a cette fameuse plateforme où l'on aura une vue sur la plaine. Toute l'installation passe pratiquement inaperçue. Le paysage est respecté. Grâce à cela, Monsieur Kempf va nous construire quelques habitations à droite et à gauche.



Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Merci M. Joliat. Je crois que vous avez compris un petit peu le dispositif. Il y a aujourd'hui la demande de concession et d'approbation des plans qui est déposée pour cette liaison câblée Plaine/Montagne par la société TéléSion. C'est aussi le fruit de toutes ces études parce que ce niveau de détail qui vous a été commenté, par notre ingénieur de ville, permet effectivement à valeur d'autorisation de construire et nous permettra une fois la demande de concession reçue de pouvoir démarrer les travaux. Vous avez en parallèle, cette demande de reconnaissance de transport régional voyageurs qui, elle, dépend du processus et du lien entre la liaison câblée et une connexion horizontale qui va capter des passagers pour les amener, au travers de la liaison câblée, en 10 minutes au cœur de la ville de Sion. Ce sont donc deux procédures qui sont menées en parallèle et qui doivent nous permettre de réaliser ce projet. Je vous rappelle que TéléSion a comme objectif d'obtenir la concession. Les questions d'investissement, de construction et d'exploitation sont encore à régler par les différents partenaires dans une étape qui va commencer à partir d'aujourd'hui. Nous souhaitons partager avec vous le fruit de tout ce travail qui est important. Nous restons à votre disposition pour d'éventuelles questions.

Collet Bastian, Conseiller général, AdG. Si je comprends bien, les Agettes seront sur la distribution horizontale des navettes par bus mais, par exemple, Salins, sera prise en charge par la ligne Nendaz-Sion. Et la deuxième question que j'avais, Monsieur Kempf, vous dites que le terminus de la ligne de bus serait à Basse-Nendaz; ma question, pourquoi n'a-t-on pas poussé jusqu'à Haute Nendaz, en bas de la télécabine ?

Kempf Vincent, chef du service urbanisme et mobilité. Aujourd'hui, la ligne qui monte à Veysonnaz est la ligne 363; elle va s'appeler le 363 T. Pour l'instant, elle va jusqu'à Basse-Nendaz, elle pourrait s'arrêter plus tôt. Mais on s'est rendu compte, dans les études avec le canton, qu'il y avait des synergies, en matière notamment de scolaire, pour desservir Basse-Nendaz. Il y a aussi un souci en matière d'économie de matériel, c'est-à-dire que l'on utilise au mieux le matériel que l'on a à disposition. On a déjà poussé cette ligne jusqu'à Basse-Nendaz avec le matériel existant. Si on doit aller plus loin, il y a des connexions qui sont déjà existantes, c'est la ligne justement qui monte sur Haute-Nendaz et qui passe sur Baar et qui descend sur Sion. Cette ligne-là va donc évidemment rester. Et puis, en matière de matériel roulant, si nous allons sur Haute-Nendaz, on devrait avoir un investissement supplémentaire.

La ligne pour la desserte fine des Agettes va rester, c'est la 364. Cela veut dire qu'il y a une partie des habitants des Agettes qui vont avoir intérêt (ce sont tous les habitants qui seront à partir de l'arrêt qui s'appelle Contour du Péchet) à remonter sur la télécabine parce qu'en temps de parcours, ils vont être gagnants. Par contre, tous ceux qui sont situés plus au nord auront intérêt à continuer à prendre la 364 pour aller directement sur Sion. On garde donc cette desserte fine en matière de desserte de transport public avec un rabattement quand même sur la télécabine.

Pour Salins : la ligne reste. Il n'y a pas de changement. Le seul changement, c'est effectivement la ligne qui monte sur Veysonnaz qui sera modifiée.

Broccard Jean Michel, Conseiller général, PDC. Tout le projet repose quand même un petit peu sur la demande de subsides qui est faite au Canton et à la Confédération. Je voulais juste savoir s'il y avait un plan b si l'on n'avait pas ces subsides.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je vous rappelle qu'à l'origine le projet était de faire une liaison touristique. C'est au fur et à mesure de l'évolution de la réflexion urbanistique de ce quartier que ce projet a évolué pour avoir une partie en transport régional voyageurs et une autre partie en transport touristique. Si nous n'avions pas cette reconnaissance de TRV, à ce moment-là, ce serait les partenaires privés ou les collectivités communales qui devraient prendre en charge l'investissement et le fonctionnement, peut-être avec des horaires différents. Aujourd'hui, nous partons du principe que nous avons les moyens d'obtenir cette reconnaissance, transport régional voyageurs, et c'est sur cet unique axe que nous déposons cette demande et que nous présentons ce projet coordonné.



Theler Maud, Conseillère générale, AdG. Merci pour la présentation. Comme l'installation est nouvelle, au niveau de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, est-ce que cela a été réfléchi ?

Joliat Georges, chef du service travaux publics et environnement. Oui, cela a été réfléchi. Pour les personnes à mobilité réduite et de handicap, il y a les ascenseurs. Donc, il y a l'accessibilité à 100% à tous les étages via l'ascenseur.

Micheloud Benoît, Conseiller général, PDC. Existe-t-il dans le monde un tel moyen de transport similaire et si oui quelles sont les conséquences en matière économique et sociale ?

Kempf Vincent, chef du service urbanisme et mobilité. Un projet comme le nôtre, sans être égoïste, est complètement unique. Aujourd'hui, il y a un engouement pour le transport à câbles à travers le monde parce que le transport à câbles s'affranchit d'un certain nombre de problèmes, notamment pour les transports publics souterrains de coût et de passage dans des terrains difficiles. Il permet effectivement de desservir très rapidement et en flux continu, les zones concernées. Je dirai qu'aujourd'hui on est vraiment dans une dynamique complètement positive par rapport à ces développements de transport à câbles qui avaient plutôt au départ une vocation touristique ou de desservir des sites montagneux. Aujourd'hui, de nombreuses villes à travers le monde le mettent en place et les effets, au niveau sociaux notamment, sont extrêmement positifs puisque vous savez peut-être qu'il y a des villes comme la Paz ou des villes d'Amérique latine ont mis en place ces moyens de transport à câbles avec des effets très sensibles pour justement relier des quartiers qui étaient jusqu'à complètement exclus; ce qui a permis d'améliorer de manière significative la qualité urbaine puisque ce sont des infrastructures aussi qui, avec les moyens technologiques qui seront développés, sont extrêmement respectueuses de l'environnement et au niveau des émissions de bruit. C'est vrai que l'on est dans la Rolls Royce en matière de transport public, d'émissions de CO2, de technologie. Ce sont des technologies qui sont développées en Suisse : Garaventa-Doppelmayr, qui est le leader mondial, est un groupe helvético-autrichien. On a donc aujourd'hui toutes les assurances par rapport à cette technologie et à sa mise en œuvre.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. J'ai juste une question par rapport à cette demande qui a été faite à l'Office Fédéral des transports. On parle de pré-dossier. Pour moi un pré-dossier cela veut dire un dossier qui vient avant le dossier. Qu'est-ce que cela veut dire exactement ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Alors c'est une vraie demande, mais c'est un premier dossier. C'est la procédure qui veut ça, c'est ce qu'on appelle techniquement le dossier 0. C'est le dossier que nous avons préparé avec toute la grille d'analyse, c'est un nombre assez impressionnant de documents.

La période entre le dossier 0 et le dossier final est une période d'échanges entre l'Office Fédéral des transports et le requérant, en l'occurrence TéléSion et la ville de Sion, pour s'assurer que tout est complet, que tous les documents ont été remis et l'Office Fédéral des transports ne traitera ce dossier que lorsque cette assurance aura été donnée. C'est exactement la même chose que pour nous lorsque l'on dépose un dossier de mise à l'enquête à la ville de Sion, on s'assure que toutes les pièces ont été bien déposées et qu'elles sont conformes à la législation. Le traitement commence uniquement au moment où le dossier est complet. C'est la même chose.

Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC. Je voulais juste savoir si j'avais bien compris, si avec le niveau de précision qui nous a été présenté ce soir, on pourrait construire sans autres concours ou études d'architectes ?

Joliat Georges, chef du service travaux publics et environnement. Aujourd'hui, on est au stade de l'autorisation de construire. Par rapport au développement, c'est clair que ce développement n'a pas nécessité un concours d'architectes. Notre marge de manœuvre pour un tel développement est guidée par la technique du câble qui nous laisse très peu de marge de manœuvre. Donc, c'était une enveloppe. Au niveau du concours d'architectes, on a aujourd'hui un concours qui se fait sur Ronquoz



21, on a également toutes les études de faisabilité qui ont été faites au niveau de l'aménagement du quartier des Mayens et puis, au niveau des mandats. Cela veut dire qu'il n'y aura pas besoin de concours mais simplement le solde des mandats d'ingénieurs, architectes, ingénieurs spécialistes, ingénieurs feu, etc., seront mis au concours étant donné que les attributions se font en fonction de la loi sur les marchés publics. Ce n'est pas nécessairement un concours, c'est simplement un appel d'offres auprès des bureaux d'architectes et d'ingénieurs.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. Je remercie Monsieur le président et Messieurs les chefs de service pour cette présentation très attendue. J'aurais juste une question. Vous avez parlé du quartier des Mayens de l'Ours où il y aurait environ 1'000 habitants et ensuite, vous avez aussi parlé d'environ 5'000 mètres carrés en PPE en service hôtelier. Est-ce que vous avez une idée du nombre de lits chauds qu'il y aurait pour les touristes, par rapport aux 1'000 habitants du quartier des Mayens de l'Ours ?

Kempf Vincent, chef du service urbanisme et mobilité. Le nombre de lits exacts, je ne vous le donnerai pas. Ce que je peux vous dire, c'est que sur les 5000 mètres carrés de cette résidence touristique, il y a en fait 4000 mètres carrés qui sont effectivement dédiés pour les appartements en eux-mêmes (ce sont des appartements qui sont utilisables par les propriétaires de ces logements et par les touristes qui viennent quand les propriétaires ne sont pas là) et puis on a 1'000 mètres carrés qui sont dévolus pour la partie restauration, commerces et services. Cette partie-là finalement est effectivement une offre intéressante pour les touristes qui viennent, pour les propriétaires des appartements et qui vont servir aussi pour les habitants des résidences primaires autour. On va donc créer des synergies au niveau de ce programme. La surface que l'on peut donner aujourd'hui, c'est à peu près 4'000 mètres carrés. Si je fais une règle assez simple à 100 mètres carrés par logement en matière de surface brute de plancher, vous voyez le nombre de logement que cela fait.

Tavernier Jérôme, Conseiller général, PLR. Merci pour la présentation. Une question par rapport à un autre projet qui avait fait écho dans les médias, celui qui relie Bramois à Nax. Est-ce que celui-là est toujours d'actualité ou bien il est en phase de discussions ? A quel stade est ce projet en parallèle de celui-ci ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Effectivement, ce projet est toujours d'actualité et il a été présenté au Conseil municipal récemment. C'est un projet un petit peu différent qui relierait Bramois à Nax, non pas avec une télécabine mais avec un téléphérique commandé de manière automatique et qui serait couplé à une desserte horizontale qui irait capter les résidents de St Martin et de Nax pour les amener jusqu'en plaine avec la suppression de la ligne de bus qui fait aujourd'hui Nax-Sion. On a donc exactement le même processus : cette formule en T avec un câble, une liaison horizontale et le remplacement d'une liaison par bus. Ce projet, aujourd'hui, c'est une idée, c'est une esquisse; on n'a pas du tout le même degré de précision de dossier de mise à l'enquête. Ce dossier n'est pas encore prêt à être présenté à l'Office Fédéral des transports pour une demande de concession, par contre ce que va faire le Canton auprès de la Confédération, c'est une demande préalable de financement; au même titre que notre projet est en reconnaissance pour le cofinancement TRV (transport régional voyageurs), une demande préalable sera faite aussi pour cette liaison Nax-Bramois pour savoir si elle peut aussi émarger à ce cofinancement cantonal et fédéral.

La Ville de Sion va cosigner avec la commune de Mont-Noble cette demande de reconnaissance TRV comme on a cosigné avec Vex, Veysonnaz, Nendaz, la demande de reconnaissance TRV pour la liaison câblée Sion-les Mayens de l'hôpital.

Trabacchi Sophie, Conseillère générale, PDC. Merci pour la présentation détaillée. Vous avez précisé tout à l'heure, une répartition des investissements entre la Confédération, Canton et communes. Donc, il y a eu 50/35 et 15% et ensuite au niveau de l'exploitation également 63/32/5.

Je voulais juste savoir en cas de pertes ou de bénéfices, comment seront répartis ces montants-là et puis également, je suis curieuse, par rapport à la collaboration avec la tierce entité qui est la remontée mécanique actuelle qui dessert la piste de l'Ours ?



Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Effectivement, ces budgets ont été précisés par rapport à l'exploitation; l'investissement il n'y a pas de bénéfice ou de perte. Il y a une facture à se répartir. Vous avez cette clé qui est faite.

Maintenant, par rapport à l'exploitation, c'est sûr que si la facture diminue, la part de chaque acteur (puisqu'elle est en %) diminuera. En général, on peut avoir une activité bénéficiaire ou déficitaire, elle dépend uniquement de sa fréquentation. C'est clair que si on a aujourd'hui uniquement, par exemple, la ligne qui se fait sur la partie de mobilité que le quartier de la ville venait dans un temps plus tard, on n'a pas tout à fait la même fréquentation en nombre de passagers et cela change aussi le business plan. On peut effectivement imaginer qu'à un certain moment, et c'est ce que l'on souhaite, cette ligne soit suffisamment attractive, que le quartier se soit développé et puis qu'il y ait des bénéfices qui seront répartis en fonction des différents investisseurs et des différents exploitants qui auront pris le risque de mettre sur pied cette installation; il y a des coûts d'entretien, il y a des coûts d'investissements futurs. Vous avez vu aussi que l'on doit penser à relier le sommet de la piste de l'Ours avec Thyon 2000; cela peut aussi servir à nourrir de futurs investissements.

Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC. J'ai une question de l'opérationnel auquel vous n'aurez peut-être pas encore la réponse mais est-ce qu'on a déjà une idée des horaires potentiels de l'installation et est-ce qu'on sait à peu près le nombre de personne à l'heure en horaire maximum ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je m'aperçois que je n'ai pas répondu à toute la question de Madame la conseillère Trabacchi.

C'est effectivement aussi le contact avec le domaine des 4 Vallées. Je vous l'ai dit, c'est une porte d'entrée pour ce domaine des 4 Vallées. Nous aurons dans les prochains mois des contacts avec ces opérateurs qui sont intéressés au premier titre. Que ce soit du côté de NVRM donc Nendaz, Veysonnaz, remontées mécaniques, que ce soit du côté des 4 Vallées avec Télé-Thyon et Téléverbier puisque ce sont les partenaires et c'est sûr qu'ils participeront sous une forme ou sous une autre aux investissements et à l'exploitation. On doit coordonner pour la partie touristique nos éléments.

Maintenant, pour répondre à Monsieur le conseiller Gachnang, si on est en reconnaissance TRV on rentre dans du transport public; l'objectif est vraiment d'avoir la plage la plus large d'utilisation puisque l'on doit amener et relier les deux quartiers de la ville. Donc, aujourd'hui, les estimations sont faites de 6 à 22 heures ou 23 heures. Les calculs qui ont été faits pour une utilisation sans le quartier sont 1'300 passagers/jour. C'est un calcul moyen, qui est fait en fonction de différentes hypothèses; c'est clair que l'on n'a pas la même fréquentation si on est en week-end touristique ou si on est en week-end de basse saison. On a cette estimation 1'300 passagers/jour moyen qui a été faite par le bureau Citech et qui nous permet justement de pouvoir faire cette demande de reconnaissance TRV.

Zumstein Alain, Conseiller général, PLR. Merci pour la présentation. En cas de panne ou de situation météorologique, foehn ou ennuis mécaniques, durant lesquels le téléphérique ne pourrait pas fonctionner. La ville doit-elle assurer un transport public pour les personnes qui sont situées dans ce quartier ?

Kempf Vincent, chef du service urbanisme et mobilité. On s'est posé la question. Quand je vous ai dit un quartier avec peu de voitures, l'idée, c'est d'avoir à la fois, en plaine et à la fois évidemment au niveau des Mayens de l'Ours un certain nombre d'emplacements pour ce que l'on appelle du mobility car sharing, c'est une nouvelle offre qui s'appelle mobility flex que l'on commence à voir se développer dans les quartiers, notamment en Suisse alémanique. C'est l'offre de mobility classique que vous connaissez mais qui a été customisée pour les habitants. Cela veut dire qu'aujourd'hui, ils ont la possibilité de partager finalement des voitures qui sont mises à disposition. Cette offre de mobility flex a notamment aussi pour objectif d'éviter qu'en cas d'avaries les gens se sentent complètement coupés du monde et coupés du quartier; ils auront toujours à disposition une flotte de véhicules en auto-partage pendant que l'installation viendrait à être arrêtée. Ensuite, on organisera, comme toutes les installations de transports par câbles en Suisse des périodes de révision; des mesures seront prises pour que, temporairement, un transport par bus soit organisé et permette de relier la plaine.



Aujourd'hui, ce bus existe déjà. On parle d'un temps qui est relativement limité. Cette solution est tout à fait faisable à mettre en œuvre.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Madame la présidente, si vous me permettez un petit complément, il ne faut pas oublier que ce quartier ne va pas se retrouver isolé si le câble n'est plus utilisable puisque l'on a cette connexion horizontale qui va jusqu'à Basse-Nendaz et depuis Basse-Nendaz, vous vous reconnectez à la ligne qui descend de Nendaz à Sion. Après c'est la fréquence d'utilisation qui peut être problématique mais aujourd'hui on n'isole pas ou on n'isolera pas tout ce périmètre avec une éventuelle panne, ou un arrêt de fonctionnement de la liaison câblée.

Stalder Thierry, Conseiller général, PLR. Merci pour la présentation. J'aurais juste aimé savoir si, dans le cas où la télécabine était reconnue comme transport public, est-ce qu'elle serait intégrée aux offres CFF, tel que abonnement général, demi-tarif ou pas ?

Kempf Vincent, chef du service urbanisme et mobilité. Je peux vous confirmer qu'au niveau des documents de planification c'est déjà cas. Dans le Plan directeur cantonal, la liaison figure comme infrastructure de transport public par câbles et sera intégrée dans le système global suisse avec la tarification ch-direct qui est déjà applicable quel que soit l'endroit où vous vous trouvez pour aller en Suisse et la reconnaissance de l'abonnement demi-tarif, de l'abonnement général et de toutes les offres d'abonnement qui seront reconnues dans le service direct.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. Je n'ai plus de questions. Merci pour cette présentation. Monsieur Kempf et Monsieur Joliat, je vous prie de regagner vos places. Monsieur le président, je vous retiens pour le point 7 de l'ordre du jour : Présentation du pôle de musique. J'invite, Monsieur Jean-Paul Chabbey, chef du service bâtiments et constructions, à le rejoindre.

VII- Présentation du pôle musique.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Le deuxième point d'information que le Conseil municipal souhaitait vous donner ce soir concerne le projet de pôle musical. C'est vraiment une toute première information mais comme c'est un sujet que l'on évoque régulièrement dans les informations du Conseil, on voulait déjà peut-être matérialiser ce que pourrait représenter ce pôle musical dans une de ces variantes. Je vous rappelle le contexte. Nous avons aujourd'hui trois écoles officielles qui sont l'HEMU, l'EJMA et le Conservatoire. Vous verrez tout à l'heure ce que cela représente en nombre d'étudiants qui sont basés sur le territoire communal. Ces trois écoles sont relativement mal localisées dans des locaux qui ne sont plus adaptés aux exigences, notamment l'HEMU en termes d'enseignement professionnel, pour l'EJMA le bâtiment qui accueillait cette école va être démolit; nous avons trouvé une situation temporaire dans l'espace création. Pour le conservatoire, ce sont des containers qui durent sur la place du Scex et qui aujourd'hui nécessiteraient aussi de nouveaux espaces, notamment par rapport à des salles de danse, par rapport à des infrastructures qui sont souhaitées par l'école. Vient se rajouter à ces trois écoles, l'harmonie municipale qui est aussi une institution importante pour la formation et ces quatre institutions se sont regroupées, ont décidé d'essayer de mutualiser leurs services, leurs infrastructures pour améliorer la qualité de l'enseignement musical en ville de Sion, pour pouvoir améliorer aussi la traçabilité et c'est cette réflexion de mutualisation qui a fait que le Conseil municipal s'est posé des questions par rapport à une localisation. Il y a donc ces deux aspects. Des locaux, aujourd'hui, on a de véritables problèmes pour une pérennité de ces institutions sur le territoire communal et cette volonté affirmée des quatre institutions de collaborer. A partir de là, on a essayé de trouver dans des délais raisonnables, des localisations possibles et celle que notre architecte de ville vous présente ce soir est celle qui a été retenue par le Conseil municipal comme étant la plus adaptée pour les différents critères qui vont être évoqués, à l'accueil, à l'hébergement de ces quatre institutions musicales communales avec chaque fois des cofinancements différents. L'HEMU est une école d'enseignement tertiaire pour des élèves professionnels où la ville intervient de manière subsidiaire à côté du canton et de la Confédération. Par contre, pour l'EJMA et le Conservatoire, avec la nouvelle loi sur la culture, la responsabilité de la ville est totale, c'est-à-dire qu'elle doit offrir les locaux, mettre à disposition des infrastructures, pour



l'harmonie c'est également une tâche de la ville. On ne va donc pas aujourd'hui rentrer dans des détails financiers, des détails de répartition, c'est une première mise en bouche de cette éventuelle future localisation de ce pôle musical à Sion.

Chabbey Jean-Paul, chef du service bâtiments et constructions. C'est vrai que si mes collègues ont présenté le pitch d'un film que l'on se réjouit de découvrir ce soir, pour ma part, c'est la confirmation d'un scénario que l'on va vous présenter dans lequel s'inscrit la réunion de ces différentes écoles de musique dans un pôle musical. J'introduis cette petite présentation par cette image de ce site que vous connaissez tous certainement, site qui a été construit dans les années 70 et qui accueillait l'école normale des garçons, qui a subi de nombreuses transformations et qui accueille actuellement la HES.

Actuellement, c'est un site qui est classé à l'inventaire, qui a été passé en note 3 de l'inventaire, donc un site à maintenir et à valoriser, en précisant que ce site a évidemment sa propre tradition d'enseignement pour lui-même. Il constitue donc une base assez adaptée et assez solide pour se développer dans de nouvelles structures et dans de nouveaux modes d'enseignement. Cet ensemble de bâtiment est constitué de plusieurs volumes. Le premier est celui du bâtiment principal qui est constitué d'un rez-de-chaussée et de trois étages contre lequel vient s'accoler avec une liaison semi-aérienne un bâtiment qui lui a deux étages avec un demi sous-sol qui peut être adapté, qui est actuellement partiellement adapté pour des salles d'enseignement. Le troisième élément, qui est le bâtiment le plus proche de nous sur la photo et que l'on appelle bâtiment C n'est en principe pas concerné par le programme du pôle musical mais il constitue une réserve éventuelle pour l'extension de programmes annexes ou pour des éléments qui pourraient rejoindre cet ensemble. C'est aussi l'intérêt de ce site de ne pas représenter d'entrée un site complètement saturé par l'occupation que l'on peut y envisager mais qui offre un certain potentiel de développement et d'extension. Enfin, sur la gauche, vous connaissez tous ce site d'enseignement qui est l'Aula François-Xavier Bagnoud qui constitue déjà une forme d'interface, une salle de conférence, de petits concerts qui peut être relié à cet ensemble du pôle musical.

Si vous prenez l'ensemble de ces quatre entités, surtout les trois premières qui constituent vraiment un ensemble d'enseignement, on arrive à environ 1'200/1'300 étudiants. Pour comparaison, le nouveau collège a une structure d'accueil destinée pour un nombre d'étudiants à peu près similaire. Évidemment, ce n'est pas de l'enseignement en temps réel en continu, mais c'est pour dire que l'on est quand même dans une infrastructure qui demande une quantité de locaux assez importante, que ce soit en termes d'équipement, en termes de surfaces, de nombre de pièces. On verra tout à l'heure le programme que nous ont donné ces différentes écoles pour les intégrer à ce pôle musical.

Un mot très général et qui a été une préoccupation importante pour votre Conseil municipal, c'est la question de la localisation. Comme le président l'a évoqué, il y a eu des réflexions assez larges pour savoir quels sont les sites qui se prêtent à ce pôle musical mais aussi quelles sont les structures déjà existantes qui peuvent être appelées à être reconverties, surtout si ces sites présentent un intérêt en terme patrimonial comme c'est le cas de cette école qui est classée à l'inventaire. Se dire que si l'on peut revitaliser, redynamiser des structures existantes, c'est toujours mieux que d'envisager des constructions entièrement nouvelles par l'occupation du territoire mais aussi par le fait de pouvoir utiliser et valoriser son propre patrimoine.

Sur la localisation en terme urbain, j'ai essayé de mettre en évidence que sur le développement de la ville, on a toujours un développement concentrique qui est de l'intérieur vers l'extérieur, ce qui est assez logique avec le développement des quartiers périphériques. On a actuellement les quartiers sous-gare ou au sud de la ville qui vont voir un développement. On connaît évidemment le collège des Creusets actuel qui est plutôt du côté ouest et on peut dire dans son rayonnement direct, les quartiers d'entrée de ville côté ouest. On a l'ensemble du Campus HES, EPFL qui se développe avec le développement futur de l'ensemble du site des Ronquoz. Évidemment, la ville du 21e va être d'une expansion absolument fascinante et extraordinaire avec ses grandes structures dont on mesure déjà maintenant l'impact au niveau urbain avec ces volumétries assez imposantes, et on aura aussi un développement du côté est avec l'implantation du nouveau collège, près de la ferme asile, qui va aussi faire une forme de tête de pont, voire une interface entre les quartiers de Champsec/Vissigen et



le reste de ce développement du côté des Ronquoz. S'interroger sur le pôle musical dans la partie nord, c'est aussi essayer d'équilibrer d'une certaine manière la présence d'un certain type de population, d'une activité d'enseignement, d'une activité liée à la jeunesse dans les secteurs nord qui permettra à la fois de desservir Sion-Nord mais aussi transversalement les liaisons qui vont s'opérer à l'avenir avec les quartiers de Platta (on est à peu près au même niveau, à la même altitude que le quartier de Platta). Donc, il y a aussi des éléments transversaux qui vont permettre de donner à chacun des quartiers de la ville, à chacune des situations, des agréments en termes de population et de présence de l'enseignement. Si on superpose cette carte du rayonnement, de ces périmètres avec les transports publics, on s'aperçoit que les infrastructures que j'évoquais tout à l'heure qui sont au sud de la ville de part et d'autre, sont déjà liées à des réseaux de transports publics. On a aussi le nord qui a ce potentiel avec des transports qui existent déjà et peut-être des extensions qui peuvent être envisagées pour améliorer la desservance. Je ne mentionne ici que les transports publics. On n'oublie pas que l'on a la liaison quasiment directe sortie d'autoroute depuis la déviation nord et que l'on a de ce côté-là une desservance qui paraît assez favorable.

C'est donc toute une série de critères, évidemment non exhaustifs, sur lesquels le Conseil municipal s'est penché pour essayer de cerner quelle était l'opportunité du site à choisir. Ce graphique qui a fait partie de la réflexion était vraiment un des éléments du développement. C'est pour se rappeler qu'il s'agit d'une espèce de jeu de chaises musicales qui est donné par la création du nouveau collège qui va libérer les locaux de la Platta, locaux de la Platta qui eux-mêmes vont pouvoir être utilisés par l'école de culture générale, qui eux-mêmes vont libérer de la place pour permettre un report du scolaire primaire et libérer en fin de course l'ancien bâtiment de l'école des Collines.

Cela fait donc partie de toute cette perspective qui a été évaluée avec d'autres éléments pour voir dans ces contextes-là quelle était la temporalité que l'on pouvait attendre des différents sites. L'école des Collines qui, a priori n'a pas encore de vocation à terme, pourrait être un élément intéressant qui a été étudié. On se rend compte que soit sur le remplacement des containers actuels, soit sur l'hypothèse de l'école des Collines, on est dans des échéances de temporalité assez éloignées, et qu'en fait les locaux libérés à l'été 2020, donc l'année prochaine, par la HES, est une option qui à court terme représente clairement une excellente opportunité voire la seule opportunité à très brève échéance.

Je dois dire que ce graphique qui postule une année de travaux depuis le départ de la HES est un petit peu optimiste. Il faut voir quels sont les travaux réellement à engager en termes de travaux un peu lourds, je pense au sismique en particulier, mais disons qu'on est entre une année et deux ans. On peut espérer que si les travaux sont suffisamment modestes et rapides, on pourrait envisager que la mi-2021 puisse être envisagée.

Ici, un petit tableau pour vous présenter sous quelle manière les écoles nous ont présenté leur cahier des charges, un cahier des charges qui est assez détaillé. On a pu mettre en œuvre avec une assez bonne connaissance des besoins et des quantités en mètre carré et en fonctionnement que cela supposait. Ce qui est intéressant surtout à ressortir de ce tableau, c'est de voir que l'on a toute la partie supérieure qui peut être mutualisable ou qui concerne le premier accueil de ces écoles dans son interface avec les élèves et le public.

On a un deuxième partie du tableau qui présente les parties d'enseignement où l'on voit que les surfaces sont quand même assez importantes; les besoins en différents studios sont assez nombreux et de différentes tailles et, enfin l'on a une dernière partie pour les salles d'audition en particulier qui se combinent avec les éléments à mutualiser qui sont une interface avec le public, avec les parents pour la dimension de relation à l'extérieur que ces écoles peuvent entretenir. En termes de mètres carrés, vous voyez que globalement le Conservatoire comprend à peu près les 2/3 des surfaces. Le reste étant partagé relativement équitablement entre l'HEMU et l'EJMA. Dans ces tableaux, l'harmonie municipale n'était pas encore intégrée mais cela ne représente pas, en termes de mètres carrés, un énorme impact. On peut aussi signaler à partir de ce tableau, et je pense que c'est une chose qui n'est pas négligeable dans l'optique dans laquelle est faite cette réunion des trois écoles, c'est que l'on a ici 555 mètres carrés uniquement d'espace commun annoncé comme tel, mutualisable par les écoles; si on y rajoute les grands auditoriums, les grandes salles qui sont a priori destinées à du travail



en commun et à de la présentation publique, on arrive à près de 1'000 mètres carrés, ce qui veut dire qu'on a près de 30% des surfaces qui sont mises en œuvre dans ce programme et qui sont réellement dans une vocation d'être mutualisées. L'idée donc d'un pôle musical trouve même au niveau du chiffrage de ces différentes surfaces une pertinence assez importante.

Ici, l'essai a simplement été de reporter au niveau du plan du rez-de-chaussée sur une orthophoto du site pour mettre en évidence que le choix du site, dans ce souci de mutualisation d'un enseignement et d'un apprentissage de la musique, a des conséquences aussi et des potentiels qui sont directement liés à l'endroit lui-même. On voit que dans la partie supérieure l'on a les locaux communs; ces locaux cafétéria, salles de réunion, cuisines, etc., bibliothèque, médiathèque qui peuvent bénéficier de la proximité d'un grand espace extérieur de cours; on peut imaginer que l'on a toute une série d'activités qui bénéficient dans le cadre de l'apprentissage musical de l'attente entre les cours, vu que c'est souvent des cours sur des moments très particuliers, qu'il y ait toute une vie qui puisse bénéficier de cet espace extérieur, sans déranger personne et qu'il y a de ce côté-là des synergies qui peuvent se passer; choses qu'il serait difficile d'imaginer dans un contexte urbain classique. Et puis, on a dans la partie nord, ce grand espace qui est un parking et qui permet aussi de profiter d'une certaine manière de cette situation un peu décentrée mais en liaison directe, très proche avec la transversale et l'autoroute, qui permet à ce site d'avoir un échange, des élèves souvent amenés par les parents ou des adultes qui suivent les cours en cours libre, pas en schéma préprofessionnel ou d'apprentissage scolaire. C'est donc aussi un avantage de pouvoir bénéficier d'espaces extérieurs qui sont globalement bien adaptés à cette pratique.

On a aussi cette présence en bout de site de l'Aula François-Xavier Bagnoud qui participe à cette définition d'un espace extérieur, actuellement dans le cadre de la HES qui est peut-être exploité plus comme un espace de respiration détente et qui peut devenir un vrai support d'enseignement.

Pour vous donner l'étendue des locaux que prennent ces différents studios et ces différents locaux, j'ai reporté dans la partie supérieure ce qui concerne le rez-de-chaussée. C'est l'essentiel. L'ensemble du rez-de-chaussée est occupé par les éléments d'accueil, secrétariat, accueil des différentes sections. Cela permet d'intégrer aussi bien à l'est qu'à l'ouest des pièces de dimensions importantes qui peuvent servir d'auditoire, salles de danse, répétitions, auditions, etc. Ensuite, aux étages peuvent se développer, d'une façon relativement autonome ou en cherchant des synergies ponctuelles, les différentes écoles. Le premier étage, comme je l'évoquais tout à l'heure, sont des surfaces dévolues à l'HEMU et à l'EJMA qui ont des besoins dimensionnels un peu plus modeste que le Conservatoire qui occupe de ce fait les deux étages supérieurs du bâtiment principal. C'est un bâtiment qui est conçu comme étant bâtiment scolaire de typologie extrêmement simple, facilement séparable à volonté en studios de plus ou moins grande dimension. C'est une disposition de bâtiments de type scolaire qui se prête assez bien à ces reconversions tout en sachant que les exigences en termes phoniques et acoustiques représentent en termes de coûts et de travaux des choses assez importantes. Si l'on peut le faire sur une base qui se prête bien d'une façon typologique et distributive, c'est un avantage certain.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Merci pour cette présentation. J'ai une petite question concernant le bâtiment qui est actuellement au sud de l'école d'ingénieurs. Est-ce que l'on sait aussi s'il va être abandonné ou est-ce qu'il fait partie d'un éventuel futur développement ? Qu'est-ce qu'il en est de ce bâtiment ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Aujourd'hui, ces bâtiments appartiennent à l'Etat. On n'a pas d'affectation particulière qui nous a été communiquée par l'Etat. On voit qu'au travers de ce programme, les bâtiments existants sont suffisants pour accueillir le programme. Il y a des extensions possibles mais ce sont des choses qui doivent évoluer avec le temps. Aujourd'hui, on ne connaît pas l'affectation de ce bâtiment.

Aujourd'hui, c'est une première présentation. On vient vers vous parce que le Conseil d'Etat a décidé, en fin d'année dernière, que l'ECAV resterait à Sierre et qu'il y avait effectivement la volonté de créer un pôle musical à Sion parce que ces locaux étaient envisagés pour la réception de l'ECAV et de l'école de couture.



Aujourd'hui, on est dans cette première étape. Au sein de la Ville, c'est une commission ad hoc qui va travailler et qui sera copilotée par les services de la culture et des bâtiments et constructions, puisque ce sont les deux utilisateurs et les deux responsables de ce projet, en accord avec les quatre écoles ou institutions évoquées. On reviendra vers vous lorsque l'on aura des éléments financiers à vous présenter.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au point 8 : Plan directeur communal. Je prie Monsieur Christophe Clivaz, Conseil communal en charge de l'urbanisme et de la mobilité et Monsieur Vincent Kempf, chef de service urbanisme et mobilité à venir nous présenter le Plan directeur.

VIII- Plan directeur communal.

Clivaz Christophe, Conseiller municipal, Les Verts. L'objectif de cette présentation c'est de vous donner des informations par rapport à un dossier sur lequel vous allez prochainement vous prononcer et qui est en fait la deuxième version du Plan directeur communal. Je vais vous parler essentiellement de l'introduction et de l'historique, puis je reviendrai en quelques mots de conclusion et dans l'entre-deux je laisserai la parole à Monsieur Kempf. Je vous rappelle rapidement que ce Plan directeur communal est vraiment un document qui a pour objectif de fixer notre vision du territoire et également les moyens qui nous permettent d'atteindre cette vision. C'est un document qui est liant pour les autorités communales et qui nous permet aussi sur certains sites stratégiques du territoire d'avoir un instrument de pilotage. Le Plan directeur communal, vous pouvez évidemment le voir sur le site de la ville. Vous avez dans ce document différentes parties, notamment une première partie qui est vraiment un diagnostic, un état des lieux du territoire, et puis ensuite différentes stratégies qui sont définies en matière urbanistique, en matière de mobilité, en matière de paysages, de tourisme, d'économie et d'énergie, ainsi qu'un focus sur certains points de la ville, certains sites stratégiques. Pour rappel, mais je vous rassure, je ne rentrerai pas dans le détail, vous avez là la carte de synthèse du Plan directeur communal en vigueur aujourd'hui qui a donc été adopté par le Conseil général en 2012, et c'est par exemple dans le cadre de ce Plan directeur communal, que nous avons à l'époque décidé de maintenir des césures vertes des deux côtés de la ville et de poser des limites à l'urbanisation.

Élément de rappel pour comprendre aussi au niveau suisse dans le fonctionnement de l'aménagement du territoire quelle est la place d'un Plan directeur communal. Vous retrouvez les trois niveaux du fédéralisme suisse. Vous voyez qu'au niveau fédéral, on a au niveau du volet stratégique un projet de territoire suisse qui a été défini, au niveau du volet opérationnel des différents plans sectoriels de la Confédération, par exemple dans le domaine des transports ou de l'énergie, et en termes de bases légales vous avez la loi fédérale sur l'aménagement du territoire dont la dernière révision importante a été adoptée par le peuple suisse en 2014. Au niveau cantonal, vous avez le pendant de ces trois volets, à savoir le concept cantonal de développement territorial du canton du Valais, le Plan directeur cantonal pour le volet opérationnel et la loi cantonale sur l'aménagement du territoire au niveau des bases légales.

On retrouve ces trois éléments au niveau communal, à savoir le Plan directeur communal, le plan d'affectation des zones pour le volet opérationnel et le RCCZ au niveau de la législation. Ce Plan directeur communal nous permet déjà aujourd'hui de répondre à ce qui sera une exigence ou ce qui est une exigence de la nouvelle loi cantonale sur l'aménagement du territoire qui va demander aux différentes communes de définir ces lignes stratégiques de développement. Cela nous permettra aussi de travailler sur le périmètre d'urbanisation qui, comme vous le savez, est ce point qui a été négocié par le canton du Valais au niveau de la Confédération qui lui permet de ne pas simplement regarder les besoins sur les quinze prochaines années mais de pouvoir aller jusqu'à trente ans. Ce Plan directeur communal nous servira aussi pour la révision globale du RCCZ à l'horizon 2026 mais, entre-deux avant la fin de la législature, vous aurez aussi à vous prononcer sur une révision prioritaire du RCCZ. Concrètement, on a donc dans notre commune depuis 2012 un Plan directeur communal. Quelques exemples où ce Plan directeur nous a servi puisqu'il nous permet d'être une base sur un certain nombre de décisions et la plupart des dossiers qui sont affichés. Je ne vais pas les passer en



revue mais vous les avez vus puisque vous avez dû approuver ces différentes modifications, notamment au niveau du plan d'affectation de zones et ceux qui sont liés à cette volonté de garder des césures vertes de chaque côté à l'est et à l'ouest de la ville.

Au niveau de l'historique, je vous rappelle que ce projet de territoire qui est inscrit dans le Plan directeur communal a été décidé par le Conseil municipal à l'époque, il y a déjà deux législatures. C'était la première fois que la ville définissait ce type de document qui a été réalisé grâce au soutien, notamment de deux urbanistes, Pierre Feddersen et Michel Trondaz avec toute une série de travaux qui ont été accomplis et qui ont mené à l'approbation de la version 1 du Plan directeur communal par le Conseil municipal et le Conseil général en 2012; ensuite, il y a eu un complément sur la partie énergétique qui a été adopté par le Conseil général en 2013 et aussi une partie complémentaire sur la stratégie touristique qui a été adoptée uniquement par le Conseil municipal en 2015.

Je passe la parole à Monsieur Kempf, pour vous présenter les raisons pour lesquelles on passe à une version 2 du Plan directeur communal.

Kempf Vincent, chef du service urbanisme et mobilité. Les nécessités de cette nouvelle version du Plan directeur communal 2.0 sont multiples. La fusion avec Salins et les Agettes, le projet de troisième correction du Rhône qui avance dans une concrétisation, de nombreuses études complémentaires qui ont vu le jour sur les zones d'activité, sur le diagnostic nature, Ronquoz 21, les Mayens de l'Ours que nous vous avons présenté, le projet AcclimataSion, la mobilité avec Sion 2030, le projet de la télécabine, également l'agglomération Valais central. Il y a de fortes synergies qui ont été créées et des passerelles qui ont été mises en œuvre entre le projet d'agglomération Valais central, notre Plan directeur communal en vigueur et le projet qui vous est présenté aujourd'hui, et puis un certain nombre d'ajustements ponctuels. Tout ce travail a été réalisé avec l'ensemble des services de la ville concernés à travers des consultations bilatérales et aussi des tours de table globaux pour prendre en considération l'évolution des besoins et des préoccupations de l'ensemble des services. Vous voyez que l'objectif est de garantir aujourd'hui, en 2019, cette cohérence de la stratégie du développement de notre territoire.

Il y a aussi des questions de forme qui nous ont mobilisés sur les thématiques du tourisme, sur l'économie, sur la mobilité, sur la mise à jour de la cartographie, l'ajout d'un glossaire ou de différentes données. On a donc essayé de tenir compte de l'ensemble de ces éléments depuis 2014 pour intégrer au maximum toutes les études et les capitaliser. Un rappel très bref de la stratégie : aujourd'hui, ce qui est ancré dans notre Plan directeur, c'est une volonté de mettre en atout les nombreuses valeurs de la ville en termes de paysage, de convivialité, d'équipements publics de qualité, la question des quartiers périphériques et leur développement, les moyens de transport et l'organisation de l'offre de transports publics et la mobilité douce, la diversification de l'offre de logements et une volonté globale de retenir la main-d'œuvre jeune et bien formée. Sur les enjeux thématiques, on a déjà aujourd'hui toute une déclinaison d'objectifs en matière de paysage et de nature avec le cadre de vie qui les détermine, une économie comme un élément et un pilier important pour l'ensemble des développements que l'on a revus et complétés, le tourisme (vous avez vu qu'en 2015, il y a un projet qui a été soumis au Conseil municipal et qui est intégré dans le présent document), la mobilité qui prend de plus en plus de poids et qui va prendre une nouvelle forme avec la liaison câblée, la question énergétique qui a été abordée précédemment par certains conseillers généraux, et les stratégies urbaines qui forment finalement le tout en matière de synthèse des différentes thématiques.

Aujourd'hui, vous retrouvez le chapitre A "stratégie globale" et le chapitre B "stratégie thématique" dans notre document. Ce qui a été ajouté, c'est un nouveau chapitre, le chapitre C qui concerne des lieux particuliers de notre ville qui vont faire l'objet de profondes mutations dans les années ou dans les décennies à venir ou au contraire qui ont une valeur emblématique qui mérite d'être conservée et appuyée. On va de la vieille ville à la ville du vingtième siècle qui l'entoure, Ronquoz 21, Champsec, Vissigen, les Coteaux, les Mayens de l'Ours; ce sont des lieux déclencheurs et qui font l'identité de la ville de Sion.



Si l'on entre dans les différentes thématiques, il y a eu des compléments sur la question de la nature et du paysage. On a abordé le Plan directeur communal plutôt sous l'angle uniquement du paysage dans sa version 2012. Aujourd'hui, on vous propose des compléments qui traitent aussi de la valeur de la nature. Il y a eu un certain nombre de relevés qui ont été faits en matière de diversité et de biodiversité. Des objectifs sont proposés pour garantir que les valeurs naturelles contribuent à la diversité de ces paysages, que l'on prenne en compte aussi la notion des dangers dans une notion de préservation de la qualité des paysages et de renforcement de la qualité naturelle. Le fait d'imposer des zones de non-bâtir ou de non-utilisation du sol a aussi des effets positifs par rapport au paysage qui sont préservés et à la faune et la flore qui sont derrière ces secteurs.

Vous voyez qu'il y a différents hotspots, comme on les qualifie, qui ont été identifiés à Montorge, à Longeborgne, dans la forêt de Batassé, aux Iles, à Valère et à Tourbillon et au bois de la Borgne, qui sont finalement des éléments où l'on a trouvé des valeurs biologiques particulières qui méritent d'être mises en valeur et d'être préservées. La question de cette thématique nature/paysage se retrouve à travers une carte thématique avec une légende. Je ne vais pas rentrer dans les détails mais les ambitions de cette cartographie sont non seulement de permettre de visualiser rapidement l'ensemble des sous éléments constitutifs de cette thématique paysage et nature mais également de donner les objectifs de manière très facile. En lisant la carte, on comprend quelles sont les ambitions de la ville à travers l'aménagement des berges du Rhône comme colonne vertébrale des espaces publics et des liaisons biologiques, la volonté de développer un réseau d'espaces publics de qualité, l'accompagnement des affluents des ruisseaux, la préservation des espaces agricoles et les vergers comme des lieux de production avec une valeur paysagère et naturelle, la préservation des coteaux et des vignes (un élément structurant du paysage et emblématique de notre ville), et également tout un certain nombre de liaisons biologiques qui ont été identifiées. Je vous laisserai prendre connaissance en détail de cette carte mais vous voyez qu'il y a un certain nombre de clés de lecture qui sont déjà proposées. En matière d'économie, on a revu un peu les sous-thématiques abordées avec les objectifs. Vous retrouvez l'objectif d'avoir notre centre-ville comme un secteur principal des activités, de valoriser les structures patrimoniales en lien avec les espaces publics, de garantir le maintien d'un tissu commercial et de favoriser, à travers les opérations, la mixité urbaine. Ronquoz 21, qui est le réservoir principal du développement de notre cité, avec une volonté forte d'affirmer la notion de mixité urbaine. La question aussi de la structuration des activités à contraintes élevées : ce sont toutes les zones industrielles et artisanales que l'on retrouve aujourd'hui sur les Ronquoz et sur Chandoline qui voient leur statut effectivement confirmé. Et puis, vous avez aussi, l'extension de la nouvelle zone des Iles qui fait son apparition dans le document. L'idée étant que non seulement ces activités à contraintes élevées trouvent une place adéquate, mais aussi que l'on valorise les synergies et les complémentarités entre les différentes affectations. Enfin, on fait une mention concernant ces activités et la nécessité de les intégrer sous l'angle paysager.

Un élément important qui figurait de manière plus anodine dans le document de 2012, c'est celui d'un axe fort de développement économique. On voit aujourd'hui qu'avec la nouvelle vocation de l'aéroport, on a point d'ancrage à l'ouest de notre cité qui continue sur Ronquoz 21 avec tout le pôle académique qui est en train d'être mis en œuvre et qui est pour partie existant avec aussi une concentration d'emplois dans le tertiaire relativement importante. On continue et on arrive sur l'axe du cour Roger Bonvin avec le nouveau collège et les synergies qu'il va créer et puis, on aboutit à l'est de la ville sur le pôle santé avec les développements relativement conséquents à court terme, l'extension du pôle hospitalier. Vous savez peut-être qu'il y a actuellement le concours du nouveau Campus santé qui va être initié et qui permettra de créer des synergies académiques avec le pôle hospitalier. On voit que l'on a aussi à l'est de la ville un élément fort qui est en train de se développer. L'ensemble de cette stratégie est également synthétisée sous la forme d'une carte lisible avec une légende relativement détaillée l'accompagnant.

En matière de tourisme, la question touristique n'était pas abordée dans le Plan directeur communal de 2012. Il y a donc un certain nombre d'objectifs qui ont été posés. Je vous en donne ici quelques éléments. L'objectif est de développer une stratégie touristique qui soit durable et qui soit en phase avec l'existant. Il s'agit de la stratégie T1. La T2 est d'avoir un tourisme intégré, de qualité, qui doit produire de la valeur ajoutée. La T3 a comme objectif de développer le tourisme avec les potentiels de l'ensemble de la ville, à la fois ce qui se trouve en plaine mais également à la montagne, donc toute



l'offre qui est existante en ville, le terroir et le gastro-terroir avec toute l'offre vitivinicole, la grande nature qui trouve aussi ici son expression, le fait d'avoir des paysages préservés, le fait d'avoir une nature garantie c'est aussi un gage pour un tourisme de qualité que nous allons pouvoir offrir. Les villages et les quartiers de Sion peuvent aussi être des attracteurs pour le tourisme et pour la culture. L'idée est de garantir des conditions-cadres pour maintenir l'offre culturelle déjà abondante que nous avons à Sion. Le Conseil municipal souhaite aussi vous proposer d'ancrer la nécessité d'avoir un tourisme qui soit maîtrisé. Maîtrisé veut dire qu'effectivement c'est la compétence du Conseil général, du Conseil municipal, de donner les grandes lignes directrices et, évidemment, ce tourisme séduisant ne doit pas être pensé en silo pour lui-même mais il doit chercher les synergies avec l'offre régionale.

En matière de mobilité, beaucoup d'éléments figuraient déjà dans le plan 2012. A la faveur des différents examens et études complémentaires menés dans l'agglomération Valais central, on a complété ce document avec l'extension de Salins, des Agettes, la télécabine, la mobilité douce qui voit son rôle renforcé dans ce Plan directeur communal version 2.0, les nouvelles technologies en matière de mobilité, les vélos électriques, les navettes autonomes pour ne citer qu'elles, Rhône 3 qui va nous offrir une colonne de mobilité douce très intéressante puisque les deux rives du Rhône seront désormais accessibles à la mobilité douce et puis toutes les stratégies de l'agglomération Valais central qui ont été intégrées. Vous retrouvez, de la même manière que pour les autres thématiques, un plan de synthèse qui donne les éléments par rapport aux mobilités en transports individuels motorisés, où l'on rappelle la nécessité de préserver le centre-ville de la pression du trafic de transit, de garantir une fluidité sur le réseau principal, de favoriser les liaisons entre les quartiers, ou de maintenir et de développer les itinéraires cyclables et les itinéraires piétons, tout en garantissant une bonne accessibilité au réseau ferroviaire.

La thématique de l'énergie est la seule qui n'a pas été touchée pour les raisons que vous connaissez et qui ont été abordées en début de plenum. Concernant la stratégie d'urbanisation, plusieurs compléments ont été apportés, notamment pour rappeler que nous avons une ville qui n'est pas une ville de plaine ou complètement vierge de toute topographie latérale. La visibilité depuis les coteaux est un élément qui est extrêmement important. Elle ne figurait pas dans le Plan directeur communal de 2012. On voit la ville depuis les coteaux, respectivement la ville est vue quand on est sur les coteaux et on doit penser à cet élément-là notamment pour le traitement de ce qu'on appelle la cinquième façade des bâtiments, donc la toiture. L'objectif des structures patrimoniales a également été renforcé en intégrant un point qui n'était pas dans la stratégie de 2012 et ce point concerne l'archéologie.

Les sites stratégiques sont : Ronquoz 21, les Mayens de l'Ours et tout le Cône de Thyon avec une volonté de maîtriser ces nouveaux territoires de Salins et des Agettes dans une vision cohérente des synergies et des complémentarités avec la Ville. L'habitat individuel qui, aujourd'hui, continue à se construire, à se densifier et nous avons pu montrer à travers le guide qui a été publié dans le projet AcclimataSion, l'intérêt de penser cet habitat individuel en matière d'aménagement extérieur, avec la qualité de ces aménagements extérieurs qui rejaillissent sur le domaine public. Un point non des moindres qui a été ajouté est celui de la planification des équipements publics. On voit qu'à travers les différentes séances de plenum, les différentes présentations, ces équipements publics vous sont présentés et il y a une volonté du Conseil municipal d'intensifier une vision à court, moyen et long terme dans la prise en considération des besoins de Sion mais aussi des besoins de l'agglomération du Valais central. Ce point figure donc maintenant explicitement. Les espaces ouverts, c'est une volonté de garantir leur développement et de mettre en œuvre une qualité, assurer notamment à travers la prise en considération du réchauffement climatique, à travers le projet AcclimataSion qui entre à part entière dans le nouveau document tout comme la politique foncière active que la ville met en place aujourd'hui, notamment dans le quartier Ronquoz 21 pour garantir la maîtrise d'un développement cohérent et en phase avec les lignes directrices. Enfin, l'occupation rationnelle des habitations du coteau est également une préoccupation qui voit le jour dans cette nouvelle version. Vous voyez la carte de synthèse en matière d'urbanisation qui est accompagnée de différentes légendes explicatives.

Tout ceci aboutit à une carte de synthèse. Vous retrouvez les grandes lignes de la carte de 2012, complétée, ajustée, renforcée par les nouvelles thématiques qui font leur entrée. Le chapitre C traite,



comme j'ai pu vous l'exposer, des différents lieux stratégiques de développement. Chaque lieu est organisé selon une hiérarchie identique. Vous retrouvez les points clés du constat, ce qui explique la stratégie choisie dans la situation actuelle, les objectifs qui sont visés et le comment de la mise en œuvre de ces objectifs.

Je ne vais pas vous décrire en détail le contenu de ces différentes fiches. Vous retrouvez ici une synthèse, qui est assez intéressante pour prendre connaissance de manière rapide du document. L'un des objectifs de la ville du 21^{ème} siècle est de combler les dents creuses, de la densifier ponctuellement avec doigté et de s'appuyer sur l'inventaire complété des bâtiments que vous avez pu voir. La qualité des espaces publics joue un rôle extrêmement important. On doit être complètement préoccupé par la question des franchissements et la consolidation de ce réseau d'espaces publics avec les quartiers environnants. Ronquoz 21, je crois que je vais passer sur ce quartier-là puisque nous avons déjà eu l'occasion de vous donner les objectifs dans une présentation passée avec cette notion de mixité. Champsec/Vissigen n'a pas été oublié. L'objectif est de renforcer les liaisons avec le centre-ville, de structurer cet axe fort. Vous voyez que la localisation du nouveau collège à proximité du cour Roger Bonvin est justement dans la couture urbaine entre les quartiers de Champsec et Vissigen. Elle va jouer pleinement son rôle de renforcement et de structuration de cet axe fort de structuration et d'urbanisation au niveau de ce vide actuel. Avec Rhône 3 et la renaturation, la revitalisation du canal de Vissigen, on va voir apparaître un paysage naturel en ville qui va jouer un rôle d'axe de mobilité douce, d'espaces de rencontre et de liaisons biologiques. Même si aujourd'hui, les perspectives d'utilisation à des fins militaires ont été confirmées à court terme, on a toujours un œil sur le quartier des casernes comme une possible réserve pour un quartier urbain sur le long terme si jamais un changement d'affectation devait voir le jour. Concernant Gravelone et Platta, on voit que l'on est dans un traitement de frange urbaine qui doit être mise en œuvre. Les contours de l'urbanisation proposés dans le plan d'affectation de zones de 1989 doivent être requestionnés. Est-ce que ces contours sont toujours pertinents ou est-ce qu'au contraire il n'y a pas des endroits où il y a des restrictions à bâtir qui doivent être apportées ? Pourquoi ? Parce qu'effectivement on est vraiment dans ce coteau viticole avec des murs de pierres sèches qui font l'identité, qui font le caractère de la ville de Sion et qui donnent une plus-value certaine pour le tourisme. On est donc aujourd'hui dans une préoccupation de couture urbaine pour Gravelone et Platta. Le Cône de Thyon : l'idée est de maintenir les qualités paysagères de ce secteur sensible qui est très visible depuis la plaine. Vous voyez que dès qu'il y a une opération, même de moindre importance qui se construit sur le Cône de Thyon, on a tout de suite des répercussions en matière de perception du paysage depuis la ville de Sion. Chaque opération a son importance dans le concept global de développement de notre territoire. L'idée est de maintenir une attractivité résidentielle des cœurs de village, de valoriser le tourisme de montagne et, grâce à la liaison Plaine/Montagne, d'améliorer l'ensemble de la desserte proposée. Les Mayens de l'Ours, on vous l'a présenté, je ne vais pas m'appesantir sur les différents éléments que vous avez pu voir tout à l'heure. Les quartiers de Bramois/Uvrier, Aproz/Pont-de-la-Morge et Salins sont aussi mentionnés avec des objectifs clairs en matière d'aménagement extérieur, de qualification des espaces publics, de service et de centralité.

J'ai pu vous donner les principaux éléments concernant le Rhône et les espaces publics avec Rhône 3. Le Rhône vient maintenant comme un élément majeur et important de notre ville. Il méritait de figurer à part entière dans notre Plan directeur communal.

Je terminerai par un focus sur le dernier territoire incorporé à la commune de Sion : le territoire de la commune des Agettes. Une analyse détaillée a été conduite et des objectifs proposés dans ce Plan directeur communal. L'objectif concernant le paysage est de valoriser le patrimoine bâti et naturel, notamment développer l'économie agricole et sylvicole locale, des excursions et des infrastructures de tourisme. Vous voyez que l'on a un certain nombre de qualités, notamment au niveau des cours d'eau, des bisses, des bisses de décharge, des forêts qui sont extrêmement bien entretenues et qui ont des qualités paysagères et locales de délasserment. On voit que l'on a aussi tout intérêt à maintenir l'activité sylvicole avec le Cône de Thyon qui joue un rôle important. On a aussi un certain nombre de dangers naturels qui ont été identifiés. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, l'idée est d'utiliser ces dangers naturels comme des éléments de préservation, de renforcement du paysage et des différentes liaisons biologiques. En matière de mobilité, c'est de renforcer les liaisons en transports publics depuis la plaine (la présentation de tout à l'heure vous l'a démontré) en valorisant



tout ce qui est existant et en intensifiant les synergies, notamment au niveau du mi-coteau. La nouvelle ligne de bus qui est proposée entre Basse-Nendaz et les Collons va créer des relations qui n'existent pas aujourd'hui, des territoires qui ont déjà des fonctions et qui vont se retrouver connectés au quotidien à travers cette ligne de bus. L'idée est de favoriser cet échange à travers la mobilité. Enfin, au niveau de l'urbanisation, vous voyez que l'on a différentes typologies qui ont été identifiées. Les villages et les hameaux dont l'objectif est de restaurer, de densifier les cœurs historiques. On a un patrimoine exceptionnel avec les Mayens de Sion, un patrimoine unique qui mérite d'être valorisé, d'être protégé, d'être mieux connu. Le secteur des Mayens de l'Ours avec sa requalification et son développement et puis tout le plateau de Thyon qui doit être conçu et pensé, non pas comme un morceau de territoire d'une commune mais bien à l'échelle de l'intercommunalité entre Nendaz, Sion et la commune de Vex puisque ce sont les trois communes qui se partagent ce secteur.

Clivaz Christophe, Conseiller municipal, Les Verts. Juste un petit message de la part du Conseil municipal. Vous avez donc compris que ce Plan directeur communal est un outil que nous utilisons depuis six ans, qui est vraiment utile et qui nous a permis de mettre en place un certain nombre de mesures opérationnelles basées sur ce document qui nous donne le cap à tenir, la ligne que nous voulons suivre au niveau de notre développement territorial. Ce que l'on vous propose donc aujourd'hui, c'est une version 2 de cet outil qui reste évolutif et souple. C'est pour cela aussi qu'après six ou sept ans, on revient vers vous pour vous demander de vous pencher sur cette version 2 du Plan directeur communal.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Il y a une quantité assez impressionnante de travail qui a été fournie ici. Il y a passablement de cartes qui recensent énormément d'informations. Est-ce qu'il est imaginable d'avoir accès via un portail cartographique à ce genre d'informations ? Est-ce que cela restera sur un rapport PDF papier ? Quelle est la stratégie de ce Plan directeur ? On a ce SIT qui a quelques informations cadastrales de base qui n'est pas très "userfriendly" et je me disais que c'était peut-être l'occasion de repenser un petit peu ce système en intégrant tout ce genre de cartes qui pourrait être d'une manière assez dynamique très intéressante vu que l'on a accès à plein d'informations.

Kempf Vincent, chef du service urbanisme et mobilité. Il est vrai que ce travail de cartographie a été assez conséquent à mettre en œuvre. Pour l'instant, l'objectif est effectivement de l'avoir sous format PDF à travers différentes cartes. Les développements à venir des outils et de notre plateforme de SIT qui s'incrémente au jour le jour et devra permettre d'implémenter l'ensemble des données. Il faut être conscient que c'est un travail qui sera conséquent et qui demandera un certain nombre de moyens. Je vais donc dire que cela dépendra des moyens que l'on aura à disposition pour faire ce travail. Sur le fond, c'est une belle mise en valeur de l'ensemble de cette cartographie.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous sommes au point 9 de notre soirée : Crédits supplémentaires : rapport de la Commission de gestion. La Cogest a étudié les crédits supplémentaires n° 21 à 38.

IX- Crédits supplémentaires : rapport de la commission de gestion.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Nous avons eu des crédits supplémentaires qui nous ont été présentés. Je vous les présente en deux chiffres. Nous en avons eu 18 pour un montant de 2'970'000 francs. C'étaient tous des crédits liés. Nous n'avons donc pas eu de vote.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci Monsieur le rapporteur. Nous passons au point 10 : Informations de la Ville. D'entente avec M. le président, les informations de la Ville sont reportées à notre plenum du 16 avril 2019.

Nous passons, donc au point 11 : questions écrites.



J'aimerais demander à Messieurs les conseillers Jean-Paul Mabillard, Gabriel Mukuna et Charles-André Rey si vous êtes d'accord que ces questions soient reportées au 16 ou si vous voulez quand même les poser ce soir vu l'heure tardive ?

X- Divers

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Il faut à tout prix les reporter étant donné qu'il est actuellement 22h43.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous les reportons donc au plenum du 16 avril. Merci pour votre compréhension. Nous atteignons le point b) des divers : les divers, Monsieur le conseiller Sébastien Carruzzo.

Carruzzo Sébastien, Conseiller général, Les Verts. Le règlement du Conseil général ne prévoyant pas explicitement la possibilité d'intervenir après la présentation des crédits supplémentaires, ce que je regrette, je prends la parole pour faire part de mes remarques quant au crédit supplémentaire 2018/27 qui concernait l'aéroport. Si je comprends tout à fait que des crédits supplémentaires puissent être liés en raison de changements législatifs ou en rapport avec des événements extraordinaires, (intempéries, accroissement non prévisible de certains coûts), il n'est par contre pas acceptable que, sur un projet de "relativement longue haleine", le budget ne soit pas respecté. En effet, tout gestionnaire de projets sait ou devrait savoir que, sauf élément exceptionnel, l'étalement des dépenses doit obéir à un minimum de discipline budgétaire. D'habitude, c'est plutôt une chose que l'on nous reproche. Dans le cas qui nous occupe ici, les montants dépassent de plus de 50% le budget alloué pour cette année. Le dépassement est de 370'000 francs pour un budget initial de 500'000 francs.

Il n'est pas acceptable que le Conseil général soit mis devant le fait accompli et soit ainsi réduit au rôle de simple chambre d'enregistrement puisque c'est un crédit lié; donc on ne peut pas voter. Les Verts attendent avec un grand intérêt que les services de la Municipalité se déterminent à ce sujet et que, dorénavant, la Cogest soit consultée avant que de telles dépenses soient engagées. Je vous remercie.

Fellay Gilles, Conseiller général, PDC. Je voudrais intervenir sur le crédit supplémentaire 2018/28 : les 400'000 francs demandés en plus pour les routes communales. Le PDC avait une nouvelle fois raison lors de ces amendements puisque nous avons demandé ces mêmes 400'000 francs. Quoi de plus flatteur en effet pour notre groupe que de voir que cet amendement, refusé par le plenum, revient deux mois plus tard pour un montant exactement similaire au franc près à ce qui avait été proposé. Vous me direz avec raison que c'est un crédit supplémentaire sur l'exercice 2018 et non pas 2019. Cela montre tout simplement que le PDC, s'appuyant sur son expérience et sa vision d'avenir, avait anticipé cette demande. Plus sérieusement, lors du traitement des amendements, nos collègues, notamment au PLR, avaient hurlé à l'inconscience nous accusant de privilégier la route aux transports publics et de mettre en péril les finances de la commune. Aujourd'hui, nous constatons que nous avons raison de demander plus d'argent pour l'entretien des routes et j'en profite pour remercier le service des travaux publics de reconnaître implicitement, par ce crédit supplémentaire, la pertinence de notre argumentation en décembre dernier. Dernier point, l'amendement du PDC portait sur le compte de fonctionnement alors que le crédit supplémentaire est imputé au compte des investissements. D'un point de vue comptable, cette manière de faire peut se comprendre, surtout que cela permet au Conseil communal d'annoncer une meilleure maîtrise des charges et des investissements en hausse, soit deux éléments qui sont positifs à annoncer devant la population et les médias.

Il faudrait par contre se demander pourquoi, d'un point de vue économique, l'entretien d'une route est ici considéré comme un investissement, alors qu'à d'autres reprises, on impute le compte de fonctionnement. Il s'agit d'un sujet qui devrait être approfondi par la Cogest lors de l'analyse des prochains budgets de la commune. Y a-t-il d'autres investissements qui devraient figurer plutôt dans



les comptes de fonctionnement ? Le PDC en est convaincu et il sera attentif à ce point à l'avenir.
Merci de votre attention.

Micheloud Benoît, Conseiller général, PDC. Le commandant des pompiers de Sion a démissionné trois ans et demi après son entrée en fonction. Aucune communication n'a été faite au Conseil général à ce sujet par la Ville et nous avons appris la nouvelle par la rue. La Ville, par sa chargée de communication, nous transmet régulièrement des informations. Les dernières en date concernent la première rencontre citoyenne, le projet flash ou encore l'open sunday. Le service du feu est un maillon important de la sécurité sédunoise et même régionale. Alors, en tant que conseillers généraux, nous serions en droit de recevoir l'information de la démission du commandant des pompiers avant que cette nouvelle ne parvienne à la rue. Merci pour votre attention.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de prise parole. On arrive à boucler notre plenum à 23h. Je vous souhaite une belle soirée et on se revoit au même endroit le 16 avril.

Sion, le 8 avril 2019

La Présidente

Claire-Lise Bonvin

Le Secrétaire

Jean-Charles Léger

Document de travail à l'usage du Conseil général



LISTE DES PRESENCES DU 19.02.2019

Présents

| Nbre | Nom | Nom | Parti | Nbre | Nom | Nom | Parti |
|------|--------------------|--------------|-----------|------|---------------|---------------|-----------|
| 1 | Amos | Jérôme | UDC | 31 | Moren | Jean Philippe | PDC |
| 2 | Antonini | Tobia | PLR | 32 | Mukuna | Akanga | PDC |
| 3 | Barras | Dominique | PDC | 33 | Pallara | Chantal | PLR |
| 4 | Betchov Gabioud | Denise | ADG | 34 | Pallara | Juan Carlos | ADG |
| 5 | Boand | Vincent | UDC | 35 | Pfister | Brigitte | LES VERTS |
| 6 | Bonvin | Claire-Lise | PDC | 36 | Pitteloud | Christian | PDC |
| 7 | Bornet | Patrick | PLR | 37 | Pitteloud | Christophe | PDC |
| 8 | Bourban Carthoblaz | Christine | PLR | 38 | Pitteloud Rey | Nathalie | LES VERTS |
| 9 | Broccard | Jean Michel | PDC | 39 | Reist | Martin | UDC |
| 10 | Carruzzo | Sébastien | LES VERTS | 40 | Rey | Charles André | PDC |
| 11 | Collet | Bastian | ADG | 41 | Rossier | Gérard | LES VERTS |
| 12 | Darbella | Karine | LES VERTS | 42 | Rossier | Virginie | PDC |
| 13 | Dubuis | Alexandre | LES VERTS | 43 | Rouiller | Jean Daniel | PLR |
| 14 | Fellay | Gilles | PDC | 44 | Sierro | Christophe | PDC |
| 15 | Fumeaux | Dionys | UDC | 45 | Stalder | Thierry | PLR |
| 16 | Gachnang | Mathieu | PDC | 46 | Tavernier | Jérôme | PLR |
| 17 | Gianadda | Isabelle | PDC | 47 | Theiler | Maud | ADG |
| 18 | Gillioz | Fernand | PLR | 48 | Trabacchi | Sophie | PDC |
| 19 | Hirt | Jean-Claude | UDC | 49 | Turatti | Alain | PLR |
| 20 | Hofmann Jacquod | Mireille | LES VERTS | 50 | Ulrich | Daniel | PLR |
| 21 | Jacquier | Michael | PDC | 51 | Varone | Gérard | PDC |
| 22 | Juillerat | Olivier | PLR | 52 | Vergères | Pierre Michel | UDC |
| 23 | Kuchler | Fabien | PLR | 53 | Zuchuat | Raphaël | PDC |
| 24 | Léger | Jean Charles | PDC | 54 | Zumstein | Alain | PLR |
| 25 | Mabillard | Jean Paul | LES VERTS | 55 | Marquis | Marco | PLR |
| 26 | Maury | Cindy | ADG | 56 | | | |
| 27 | Mayor | Noémie | PLR | 57 | | | |
| 28 | Micheloud | Benoît | PDC | 58 | | | |
| 29 | Mirailles | Christian | LES VERTS | 59 | | | |
| 30 | Mittaz | Xavier | PLR | 60 | | | |

Excusés

| Nbre | Nom | Nom | Parti | Nbre | Rossier | Virginie | PDC |
|------|--------------|---------|-------|------|---------|----------|-----|
| 1 | Bornet | Ruth | PLR | 5 | | | |
| 2 | Schüpbach | Pierre | PDC | 6 | | | |
| 3 | Guex-Crosier | Johanne | ADG | 7 | | | |
| 4 | | | | 8 | | | |

Absents

| Nbre | Nom | Nom | Parti | Nbre | Nom | Nom | Parti |
|------|---------|-------------|-------|------|-----|-----|-------|
| 1 | Bodrito | Jean Pierre | ADG | 5 | | | |
| 2 | Moulin | Guillaume | UDC | 6 | | | |
| 3 | | | | 7 | | | |
| 4 | | | | 8 | | | |